

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 mars 2021

Le projet de procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 10 mars 2021 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 10 mars 2021 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 décembre 2020**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Adhésions à l'Etablissement public Loire**
4. **Rétrospective des principaux « rendez-vous 2020 » de l'Etablissement**
5. **Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2020**
6. **Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement**
7. **Compte Administratif 2020**
8. **Budgets Supplémentaires 2021**
9. **Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
10. **Compte-rendu des inspections annuelles (2020) des ouvrages de Naussac et Villerest**
11. **Prolongation de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens**
12. **Restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir en Sarthe**
13. **Affectation de crédits de reports**
14. **Gestion du personnel**
15. **Frais de déplacement 2021**
16. **Renouvellement d'adhésions à divers organismes**
17. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

REGIONS

Mme Michelle RIVET

Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. François BERGER	Haute-Loire
M. Fabrice BOISGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Jean-Luc POIDEVINEAU	Maine-et-Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Michel ARCHAMBAULT	Vierzon Sologne Berry
M. Didier BERNE	Forez-Est
M. Jean-Paul BRINGER	Puy-en-Velay
M. François CARMIER	Clermont Auvergne Métropole
M. Laurent DUBOST	Nantes Métropole
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jacques GUÉGNARD	Loire Layon Aubance
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Julien LUYA	Saint Etienne Métropole
Mme Catherine MENGUY	Bourges
M. Nicolas ORGELET	Agglopolys
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Wilfried SCHWARTZ représenté par M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers
Mme Axelle TREHIN	Touraine Est-Vallées
M. Charles VALETTE	EPAGE Loire Lignon

Délégations de vote

Mme Nathalie ABELARD (Riom Limagne et Volcans) à M. Philippe CLEMOT

M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté) à M. Jacques GUEGNARD

M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Xavier DUPONT

M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Jean-Pierre GUÉRIN

Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Gérard MALBO

M. Christian DUMAS (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à Mme Michelle RIVET

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Louis DE REDON

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Christian CHITO

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Laurent DUBOST

M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole) à Mme Nadine RIVET

M Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à Mme Christiane JODAR

M. Joël LAMOUCHE (Moulins Communauté) à M. Joseph KUCHNA

M. Jean-Claude MORIN (Conseil départemental du Cher) à M. Patrick BAGOT

M. Eric MOUSSERION (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Maurice MALETRAS

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à Mme Nathalie ROUSSET

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET

M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Jean-Paul BRINGER

Excusés

Mme Nathalie ABELARD

M. Yannick BENOIST

M. Jean-Luc BERGEON

M. Bernard BONHOMME
M. Georges BORDAT
M. Hicham BOUJLILAT
Mme Jocelyne BOUQUET
Mme Andréa BROUILLE
M. Claude CHANAL
Mme Carole CHENUET
Mme Frédérique COLAS
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
M. Alain HERTELOUP
M. Freddy HERVOCHON
M. Guy HOURCABIE
M. Philippe JANICOT
M. Jérémie LACROIX
M. Joël LAMOUCHE
Mme Brigitte LARDY
M. Bernard LEBEAU
Mme Catherine LHÉRITIER
M. Bruno LIANCE
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gabriel MAQUIN
M. Jean-Claude MORIN
M. Eric MOUSSERION
M. Rémy ORHON
M. Bernard PALPACUER
Mme Marie-Gabrielle PFISTER
Mme Nathalie POIRIER
M. Éric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET

Mme Bernadette ROCHE
M. Romain ROY
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Bernard SAUVADE
M. Wilfried SCHWARTZ
M. Jean-Pierre TAITE
M. Denis THURIOT
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau
M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
M. Pierre-Loup DEVOS, Payeur régional Centre-Val de Loire et Loiret

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

21-01-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 décembre 2020
21-02-CS	Actualisation de la liste des membres
21-03-CS	Adhésion à l'Etablissement de Baugeois Vallée
21-04-CS	Adhésion à l'Etablissement de Chinon Vienne et Loire
21-05-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal
21-06-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Exploitation des ouvrages »
21-07-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
21-08-CS	Affectation des résultats – Année 2020 – Budget principal

- 21-09-CS Affectation de résultats – Année 2020 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- 21-10-CS Affectation de résultats – Année 2020 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
- 21-11-CS Budget supplémentaire du budget principal 2021
- 21-12-CS Budget supplémentaire du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2021
- 21-13-CS Budget supplémentaire du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2021
- 21-14-CS Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » - Autorisation de programme n°1
- 21-15-CS Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » - Autorisation de programme n°2
- 21-16-CS Anticipation du transfert de gestion de digues domaniales à l'horizon 2024
- 21-17-CS Motion de janvier 2021 sur la gestion des digues de la Loire et ses affluents à partir de 2024
- 21-18-CS Prolongation de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens
- 21-19-CS Restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir en Sarthe
- 21-20-CS Affectation de crédits de reports
- 21-21-CS Transformation de poste au tableau des effectifs
- 21-22-CS Prolongation de mission au titre de besoin des services
- 21-23-CS Prolongation de mission au titre de besoin des services
- 21-24-CS Prolongation de mission au titre de besoin des services
- 21-25-CS Création de poste au titre de besoin des services
- 21-26-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction générale des services
- 21-27-CS Création d'un emploi non permanent – Contrat de projet – Inventaire des Zones Humides bassin de la Sioule
- 21-28-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 21-29-CS Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2021
- 21-30-CS Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bonjour à tout le monde.

On va démarrer. On a un petit problème technique avec la visio parce que le système est bloqué pendant quelques minutes. Entre deux essais, il faut un certain temps d'attente, une dizaine de minutes. Ils sont nombreux en salle d'attente. Ils devraient normalement nous rejoindre dans quelques minutes.

On va quand même démarrer pour ne pas prendre trop de retard, en commençant par les dossiers un peu moins importants. On va passer les choses un petit peu basiques et garder le compte administratif et les gros dossiers.

Avant de démarrer, je voulais remercier et saluer la présence d'Hervé BRULÉ, notre DREAL de bassin, qui a déjeuné avec nous. Merci de votre présence.

Et aussi de Pierre-Loup DEVOS, notre nouveau trésorier. Bienvenue à l'Etablissement et que tout se passe bien. Merci de votre présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 décembre 2020

Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Vous savez que nous avons en Haute-Loire un SICALA. Il est maintenant devenu EPAGE Loire Lignon. C'était M. ASSEZAT qui était là, vous vous rappelez, qui était très présent. Il est proposé M. Charles VALETTE en titulaire et M. Philippe DELABRE en suppléant. M. VALETTE doit être en visio, normalement. Il est donc en salle d'attente.

Je vous demande de les intégrer et de mettre M. Charles VALETTE comme titulaire au sein de l'Etablissement pour l'EPAGE Loire Lignon.

Je ne pense pas que cela suscite de question ni de désapprobation. Je vous remercie.

3. Adhésions à l'Etablissement Public Loire

On est toujours dans notre belle dynamique. Nous avons deux demandes d'adhésion :

La première nous vient du Beaugeois Vallée (Maine-et-Loire) et la deuxième de Chinon Vienne et Loire (Indre-et-Loire). Ces deux EPCI vont délibérer dans quelques jours mais on a la certitude qu'ils vont bien adhérer à l'Etablissement et comme nous on ne va pas se revoir tout de suite – peut-être pas avant le mois de juillet – c'était pour ne pas perdre de temps et pouvoir les intégrer tout de suite.

Encore une fois, on est bien dans notre dynamique par rapport à la GEMAPI, et surtout PI. Ces deux adhésions sont donc très significatives.

Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ?

Oui, Jean-Paul.

INTERVENTION DE M. BOISNEAU

Oui, seulement pour dire que j'étais hier avec Philippe CHALOPIN, le Président de Beaugeois Vallée, qui m'a confirmé qu'il attend bien sûr la délibération mais qu'il va venir. Et il est impatient d'adhérer à l'EP Loire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. On est très heureux en tout cas de l'accueillir et d'accueillir ces deux EPCI pour continuer à travailler tous ensemble.

4. Rétrospective des principaux « rendez-vous 2020 » de l'Etablissement

Sylvie ASSELIN va nous faire un point synthétique et en même temps on va vous distribuer le dépliant de cette rétrospective de l'année. C'est un document que nous avons fait nous-mêmes – merci aux services – qui résume assez rapidement tout ce qui a pu avoir lieu.

Sylvie, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Merci Monsieur le Président.

Je vais vous présenter, en effet, la rétrospective des rendez-vous 2020.

L'Etablissement a poursuivi ses objectifs en matière de communication institutionnelle, toujours avec la volonté d'une meilleure visibilité et lisibilité de ses actions, en particulier à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents.

Il a consolidé sa communication générale, notamment avec l'édition du rapport d'activité, la diffusion de quatre communiqués de presse produits à l'issue de chaque Comité Syndical, ainsi que la réalisation d'un nouveau document rassemblant l'ensemble des indicateurs de suivi budgétaire, administratif et financier.

Par ailleurs, dans le cadre d'échanges et de mutualisation des connaissances, l'Etablissement a organisé des événements ou participé à des réunions techniques qui ont donné lieu à des présentations, des posters ; ou bien encore de la parution d'articles dans des revues techniques et scientifiques.

On a produit aussi de nouveaux documents d'information au cours de l'année, étant précisé que certains de ces documents sont réalisés en interne. Ces différents supports peuvent prendre la forme de plaquettes, de restitutions d'études, d'expositions au grand public, de *motion design*, d'insertions publicitaires, articles ou communiqués de presse. Ils viennent renforcer la communication de l'Etablissement, en lien avec les quatre missions principales de l'Etablissement :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest
- Evaluation et gestion des risques d'inondations
- Aménagement et gestion des eaux
- Recherche-Développement-Innovation

Le dépliant qu'on vient de vous remettre, et comme vous l'avez dit, a donc pour but de résumer tout cela et de vous faciliter l'appropriation des principaux rendez-vous institutionnels, ainsi que les

éléments qui en ont découlé. L'ensemble de ces produits sont consultables bien évidemment sur le site Internet de l'Etablissement.

Par ailleurs, à propos de site Internet, l'année 2021 devrait se concentrer sur la communication digitale de l'Etablissement, avec la mise en ligne de son nouveau site Internet et le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux, en particulier sur LinkedIn, page à laquelle vous pouvez bien sûr vous abonner.

Pour conclure, et pour votre information, au dos de ce document vous trouverez d'ores et déjà deux rendez-vous que nous avons identifiés pour 2021 :

- A partir du 20 septembre, nous présenterons la 10^{ème} exposition grand public ainsi que nous débiterons la nouvelle édition de la Semaine de Rev (revue de projets).

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez vu, malgré une année 2020 compliquée, on a continué à travailler, on a continué aussi avec nos ateliers sur la Recherche-Développement-Innovation qui est un peu, vous le savez, notre ADN, à l'Etablissement. Merci aux services, au Directeur, pour avoir maintenu cette dynamique au niveau de l'Etablissement malgré une année 2020 compliquée. On n'a pas voulu stopper même si aujourd'hui les moyens de communication nous font défaut. A l'Etablissement, on est assez performant pour suivre des ateliers par visio, même bien avant la crise sanitaire. C'est vraiment très intéressant et très agréable.

Il n'y a pas de délibération sur ce dossier. Est-ce qu'il y a des questions, des compléments d'information ?

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement une indication, pour être tout à fait précis, sur ce que comporte ce volet « Communication » à l'Etablissement.

Le volet « Communication » à l'Etablissement, donc à l'échelle d'un cinquième du territoire français, c'est un budget annuel tout compris de l'ordre de la centaine de milliers d'euros. On ne peut donc pas, avec ces moyens-là, imaginer qu'on est dans des campagnes grand public, de proximité, d'affichage, de panneaux, etc. On est véritablement sur un format de déclinaison institutionnelle, très orienté opérationnellement vers la restitution de ce qui est fait par les équipes. On n'est pas du tout dans une capacité à agir, j'allais dire, à l'échelle de la population dans son ensemble.

Il paraissait utile de faire état de ce montant, de façon à pouvoir le mettre en regard des budgets que les uns et les autres doivent consentir pour maintenir les actions de communication dans leurs collectivités.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au bilan social au 31 décembre 2020.

5. Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2020

Zoé DECOLLY va nous présenter ce bilan social très intéressant.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Depuis 2014, les éléments de bilan social sont mis à jour et présentés au Comité Syndical chaque début d'année, pour l'année qui précède. Cet outil de suivi permet de dresser un état des lieux de la situation du personnel au sein de l'Etablissement, en apportant une vision globale et, nous l'espérons, dynamique de nos ressources humaines.

Ces données seront pour la plupart également rapportées dans le rapport social unique (RSU) imposé désormais aux collectivités territoriales chaque année.

Concernant tout d'abord la structure de l'emploi au sein de notre Etablissement, qui est un peu notre photo de groupe. Fin 2020, l'Etablissement comptait 45 agents (25 titulaires et 20 contractuels). Les services accueillent également 2 apprentis, de niveau ingénieur et Bac+5, ainsi que 7 étudiants en stage sur 2020, pour un total de 35 mois de stage, et ce malgré les conditions particulières d'exercice et d'accueil qui ont été engendrées par l'état d'urgence sanitaire instauré depuis mars.

Portrait-robot type de l'Etablissement public Loire serait à grands traits les suivants : ce serait un agent de catégorie A, catégorie qui reste prédominante au sein de nos services étant donné la nature particulière des missions d'expertise, de conseil et d'appui assurées par l'Etablissement. Notre agent type serait donc plutôt ingénieur car 67% de nos effectifs relèvent de la filière technique. Ce serait plutôt une femme (60% de nos effectifs) mais il y a peu de chances qu'elle exerce des fonctions d'encadrement étant donné que ces fonctions sont encore occupées à près de 90% par des hommes.

Notre agent-type aurait sans doute 38 ans, moyenne d'âge des effectifs de notre Etablissement, en légère baisse par rapport à 2019. Et concernant le temps de travail et ses modalités pratiques d'exercice au sein de l'Etablissement, on constate en 2020 une augmentation du pourcentage d'agents qui travaillent à temps complet, alors que nous constatons depuis 2012 une diminution de ces temps complets.

Ainsi, les modalités d'exercice à temps partiel bénéficient, à leur demande, à 14 agents sur 45, et ce sont toutes des femmes.

On peut noter cette année que l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis mars 2020 a entraîné des conditions particulières d'exercice pour l'ensemble des agents de l'Etablissement, à savoir notamment :

- Un déploiement du télétravail pour une majorité d'agents, à temps plein ou de manière fractionnée dans la semaine ;
- Egalement une baisse du nombre de jours de formation suivis par les agents, étant donné qu'une bonne partie de ces formations ont subi des annulations ou des reports ;
- On constate également une légère hausse du taux d'absentéisme. Celui-ci reste toujours très bas par rapport aux moyennes nationales mais malgré tout, presque 20% des jours d'arrêt de maladie ordinaire en 2020 sont à rattacher à la crise sanitaire.

Les prestations versées par le CNAS, auquel adhère l'Etablissement pour ses agents, se sont révélées légèrement en baisse, probablement car les demandes d'aides liées aux loisirs, activités culturelles et autres chèques vacances ont également chuté en 2020 faute d'offres disponibles dans ces secteurs.

Au niveau de la protection sociale, la part des agents souhaitant bénéficier de la participation employeur à un contrat de mutuelle labellisé a baissé en 2020, les nouveaux arrivants ne souhaitant pas nécessairement s'inscrire dans cette aide.

Enfin, en 2020, nous déplorons un unique accident de trajet et, heureusement, aucun accident du travail.

Voilà pour cette présentation à grands traits de nos éléments de bilan social 2020.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez tous eu le dossier, qui est très intéressant, avec en effet beaucoup de catégorie A, beaucoup d'ingénieurs, vu aussi nos travaux ; une moyenne d'âge quand même assez jeune : 38 ans ; et quand même une certaine ancienneté. Voilà, un bilan social assez complet. Merci aux services.

Est-ce qu'il appelle des commentaires, des questions ? Je vous remercie.

Est-ce que nos collègues sont maintenant connectés ? On retente. Quand ils seront connectés, vous me le direz, que je les salue.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

A titre de précision complémentaire, sur ce bilan, par rapport à l'année dernière : le souhait d'y faire figurer, comme vous avez pu le constater, une indication également sur le volet rémunération, permettant, quand bien même l'obligation ne s'applique pas à l'Etablissement, de faire apparaître la somme des dix principaux salaires de l'Etablissement, par souci de transparence. Ceci pour donner des ordres de grandeur, se rapporter à la moyenne constatée de certaines collectivités membres, pour qu'on mesure bien quelle est le montant cumulé de ces rémunérations pour les postes à rémunérations les plus élevées de l'Etablissement. Aujourd'hui, vous avez pu le constater, effectivement, le ratio est de l'ordre de moitié moins par rapport à ce qui peut être constaté dans d'autres collectivités. Evidemment, nous nous sommes cantonnés aux collectivités, nous n'avons pas établi de comparatifs, encore plus marqués, avec d'autres administrations.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ce complément.

Pas d'autres demandes ? Je vous remercie.

6. Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement

On va continuer, toujours avec Zoé.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Depuis l'an dernier, nous avons souhaité mettre à disposition des délégués de l'Etablissement, entre autres, un outil qui compile les éléments-clés en termes d'indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier. Ces éléments permettent de quantifier et suivre notre activité au plus près.

SUIVI DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE

Nous suivons évidemment le nombre de délibérations, adoptées notamment au Comité Syndical, ainsi que leur taux d'exécution. Pour 2020, ce taux d'exécution s'établit à plus de 99%.

Le point réalisé pour 2017-2020 nous montre également la répartition territoriale de ces délibérations qui concernent :

- L'échelle du bassin, pour plus de la moitié d'entre elles ;
- La Loire amont pour un quart d'entre elles ;
- La Loire moyenne pour 15% ;
- 7% pour le secteur de la Loire aval.

Nous suivons également le nombre de courriers reçus et envoyés par l'Etablissement chaque année, avec une augmentation notable des courriers envoyés pour 2020, ce qui entraîne également une hausse des frais d'affranchissement pour cette année.

Le volume de papier bureautique consommé, lui, continue de baisser, nous permettant ainsi de suivre l'esprit de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui nous demande un effort sur ce point-là.

Enfin, nous suivons évidemment de près les éventuels contentieux subis ou portés par l'Etablissement, l'objectif restant de respecter la réglementation et donc d'avoir le moins de contentieux possible ou encore de les gagner s'il y en a.

Le nombre de contentieux cristallisés reste très modeste avec depuis les années 2000 seulement deux contentieux en matière de gestion du personnel. Cela dit, en 2020, nous avons fait face à un contentieux introduit en matière de commande publique. Il s'agissait d'un référé précontractuel qui a été rejeté par le Tribunal administratif d'Orléans en juillet 2020. Et nous avons eu également un nouveau recours en matière de gestion du personnel qui est actuellement en attente de jugement.

Et vous verrez également dans la note, si vous le souhaitez, un focus sur les recours gracieux portés par l'Etablissement auprès de ses cofinanceurs.

SUIVI BUDGETAIRE ET FINANCIER

Pour un début positif, on peut constater l'absence totale d'endettement de l'Etablissement, ce qui représente donc une force pour ses finances.

• **DEPENSES**

Notre objectif reste de garantir l'exécution budgétaire en termes d'utilisation de crédits alloués chaque année, avec un suivi rapproché de nos taux d'engagement et de mandatement. Nous essayons ainsi d'assurer chaque année un taux d'engagement supérieur à 90% et un taux de mandatement supérieur à 65%

Sur la période 2007-2020, nous obtenons ainsi un montant moyen de mandatement de l'ordre de 14,5 M€ par an.

Sachant que l'Etablissement ne maîtrise que pour partie l'utilisation des crédits, notamment car celle-ci est souvent conditionnée par les décisions de tiers cofinanceurs, ce qui peut en fait avoir pour effet de retenir ou ralentir la notification de certains marchés, les plus importants souvent.

En termes de marchés et de commande publique, nous travaillons à rapprocher la programmation des besoins, actée lors du vote du budget, et l'exécution des marchés pour l'année concernée. Depuis 2014, nous menons un travail de programmation et mutualisation de nos procédures en lien avec la définition de nos besoins, ce qui nous permet d'assurer une exécution budgétaire la plus complète possible.

Nous notifions en moyenne une quarantaine de marchés par an. Nous couvrons ainsi les besoins de l'Etablissement, essentiellement en marchés de prestations intellectuelles (70%) et le reste pour réaliser des travaux nécessaires sur nos infrastructures, essentiellement nos barrages.

Notre activité « marchés » a nécessité la réunion de trois commissions d'appels d'offres l'an dernier et, évidemment, nous suivons de près les conclusions d'avenants à nos marchés en cours d'exécution.

A noter qu'en 2020 nous avons conclu un nombre assez important d'avenants, en grande majorité

sans impact financier mais rendus nécessaires pour adapter les délais d'exécution des prestations en lien avec les conditions d'exercice particulières imposées à nos prestataires du fait de l'état d'urgence sanitaire.

ACTIVITE COMPTABLE

A la suite, dans la note, vous retrouverez nos indicateurs d'activité comptable : suivi du nombre de bons de commande émis, suivi du nombre de mandats et titres, ainsi que le suivi de la trésorerie de l'Etablissement.

Nous prenons un soin particulier à suivre nos délais de paiement, que nous nous devons de restreindre le plus possible en vue d'entretenir une relation de qualité avec nos fournisseurs. A noter : de 2015 à 2020, nous avons réglé moins de 1.200 € d'intérêts moratoires.

Voilà ce qu'il en était pour les dépenses.

• **RESSOURCES**

Nos indicateurs nous aident à suivre et à optimiser la perception de ces ressources. Nous suivons évidemment l'évolution relative des recettes qui se partagent, en ordre d'importance, entre :

- La redevance soutien d'étiage
- Les contributions statutaires de nos collectivités membres
- La mobilisation des cofinanceurs
- Les produits de la vente d'électricité au barrage de Naussac

L'objectif poursuivi en matière de ressources est bien évidemment d'optimiser leur perception. Ainsi, par exemple, pour la redevance soutien d'étiage, nous émettons en moyenne 350 titres par an et nous constatons sur ces 350 titres un nombre de titres annulés très limité, ce qui nous permet d'assurer la perception de la quasi-totalité des redevances émises, avec l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Nous nous attachons également à suivre de près les cofinancements demandés, pour des opérations, auprès de l'Agence de l'eau et des fonds européens FEDER. Ces cofinancements représentent une part de ressources importante pour l'Etablissement et il faut aussi dire qu'ils représentent un travail important pour en obtenir le versement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez plonger dans les méandres de ces demandes pour le FEDER et auprès de l'Agence de l'eau pour la période 2014-2020 qui font l'objet d'un développement particulier dans la note à votre disposition.

Enfin, au titre des indicateurs d'activité, nous suivons toujours le bilan financier de l'acquisition et de l'installation dans nos locaux, quai du Fort Alleaume. Depuis notre installation en 2013, nous suivons les coûts annuels de ces bâtiments, rapportés notamment au nombre de postes de travail disponibles.

Voilà pour la présentation de ces indicateurs de suivi de notre activité administrative, budgétaire et financière, que nous espérons aussi transparents que possible.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Zoé.

Je voulais saluer tous les adhérents de l'Etablissement qui sont en visio. Je voulais les remercier de leur patience. En effet, nous sommes aujourd'hui dans les locaux de la Région et la Région a un protocole informatique et de visio très contraignant – et on le comprend, avec tout ce qui peut arriver – donc excusez-nous encore.

Je voulais saluer Madame Michelle RIVET (en visio) qui nous accueille dans les locaux de la Région. Donc, Merci madame.

INTERVENTION DE MME RIVET

Bonjour à tous.

Désolée, oui, je pense que je ne suis pas la seule, nous sommes tous arrivés en route, là, nous vous prenons juste là et on est un petit peu perdu dans l'ordre du jour, pour le coup.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a traité les six premiers points, qui étaient importants, mais plutôt dans le registre de l'information. On gardait de toute façon le compte administratif sous le coude et deux ou trois dossiers où il peut y avoir débat. On vous attendait mais pour ne pas perdre trop de temps et ne pas mettre en retard les personnes qui sont en présentiel, on a passé les premiers dossiers, qui étaient plus de l'information comme je disais. Pour autant, vous avez ces informations, dans leur intégralité, dans vos dossiers.

Si les personnes qui n'interviennent pas pouvaient éteindre leur micro, s'il-vous plaît. Toutefois, si voulez intervenir, n'hésitez pas à nous le faire savoir. On vous donnera bien sûr la parole.

Là on était sur les indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier, avec, je pense, ce qui est important encore une fois, il n'y a aucun endettement de la part de l'Etablissement. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'établissements publics sans emprunt, sans dette financière, donc ça c'est quand même un très bon point.

Je rappelle que nous sommes propriétaire aussi de nos locaux. Pour ça aussi, on peut remercier et féliciter nos prédécesseurs qui ont eu cette vision. En plus, les locaux sont idéalement placés et ont pris une certaine valeur. C'était donc un bon placement, parce qu'à l'époque les quais n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, donc une belle vision. Je pense qu'on peut les remercier et les féliciter.

Et une gestion au plus près, au jour le jour, de notre budget, sachant qu'en effet – vous avez pu le voir – c'est quand même assez difficile étant donné nos ressources. Mais on tient le cap, on tient le coup, et merci encore au Directeur, à Zoé, et à tous les services qui travaillent au jour le jour pour l'Etablissement et qui font en sorte de ne pas dépasser le cadre qu'on leur a donné.

Important aussi : la provision pour gros travaux et grosses réparations de nos deux barrages, Naussac et Villerest. On souhaiterait arriver à 4% de la valeur des ouvrages. Concernant Villerest, on est à 2,31%, donc l'objectif est de pouvoir remonter pour pouvoir nous assurer quand même une certaine sécurité. Et puis, surtout, si on avait un souci, de pouvoir avoir les moyens de faire face. Et Naussac, on est un peu plus à l'aise avec 3,71%. On est plus près des 4%.

Le but, c'est d'arriver à cet objectif des 4%, ce qui nous permettrait d'être un peu tranquille en cas de gros problème sur des ouvrages qui, je le rappelle, dépassent les 100 M€. En effet, des travaux sur ces deux ouvrages pourraient vite être importants.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien conscience que les volumes d'argent vont plutôt sur des travaux que sur la gestion financière mais je voulais savoir l'impact Covid, en 2020, sur les finances, s'il avait eu quelque chose à voir sur les marchés publics. Et je voulais savoir s'il était pris en compte des critères environnementaux, dans les rédactions des marchés publics. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je laisserai le Directeur parler des marchés publics. Sur l'effet Covid, très peu, en fait les dépenses qu'on a tous eues dans nos collectivités : le télétravail, les achats de masques, etc. Grâce à une prise en compte très rapide du télétravail et des gestes barrières, on n'a pas eu de gros souci au sein de l'Etablissement. Je tiens à remercier le travail de tout le monde qui a fait qu'on n'ait pas de cluster, qu'on n'ait pas soucis. Des dépenses, j'allais dire, pratiquement normales, d'achat de masques ou de choses comme ça.

Sur les marchés, je vais laisser la parole au Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sur la partie frais supplémentaires occasionnés par la gestion de la crise, cela s'est traduit en termes d'investissement uniquement par l'acquisition de matériel informatique, qui coïncidait aussi avec notre rythme de renouvellement de stock. Donc de ce côté-là, je serais tenté de dire, absorbé par les anticipations qui avaient été faites et rapporté aux nombre d'agents qu'il y a à l'Etablissement, sachant qu'une grosse partie des agents sont déjà en poste sur l'ensemble du bassin. Il y a ainsi une majorité d'agents qui sont déployés sur les territoires et donc avec des capacités d'intervention correspondantes.

Deuxième élément, pour ce qui concerne masques, gel et autres produits de ce type-là, rien d'exorbitant rapporté au nombre d'agents que nous sommes.

Sur le volet marchés, je propose que Zoé réponde.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Sur les critères environnementaux et éventuellement sociaux : les critères environnementaux, nous les utilisons notamment sur les marchés de travaux, cela reste des critères de choix ; en revanche, nous ne les affichons pas spécifiquement, ils ne sont pas recensés dans..., je sais qu'il y a une case à cocher ...

Pour terminer sur les critères environnementaux, effectivement cela fait partie de nos critères de choix, notamment sur les marchés de travaux. Peut-être un peu moins en prestations intellectuelles, même si nous engageons une dématérialisation quasiment totale de tous nos rapports écrits évidemment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces indicateurs ? Non ?

7. Compte administratif 2020

On va passer à un dossier important qui est le compte administratif 2020. Je vais essayer de parler un peu fort. Désolé pour ceux qui sont à côté.

Budget principal et budgets annexes

En 2020, le compte administratif consolidé budget principal et budgets annexes reste sous la moyenne 2007-2020 à hauteur de 14,5 M€.

Pour la quatrième fois et la troisième année consécutive, le budget annexe Exploitation des

ouvrages et supérieur au budget principal. Pour les années qui viennent, il importe de veiller à pouvoir disposer d'un budget principal qui reste substantiel.

Sur le budget principal, le résultat après prise en compte des restes à réaliser est principalement lié à l'investissement. L'impact des amortissements limite la possibilité de diminution d'une année sur l'autre.

Concernant le résultat de fonctionnement, il permet d'abonder le budget supplémentaire avec les crédits nécessaires à l'activité de l'Etablissement qui n'avaient pu être mobilisés au budget primitif.

Pour autant, ce résultat a fortement diminué depuis 2011. Il est en baisse de 34% par rapport à celui de 2019 et de 4,71% par rapport à celui de 2017 qui constituait le précédent point bas.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que le résultat après prise en compte des restes à réaliser intègre des recettes qui ne sont que potentielles.

Sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages », il est à noter que c'est le résultat de fonctionnement qui permet de couvrir les dépenses d'investissement matérialisées par une affectation de résultat. Le résultat constaté de 0,9 M€ après prise en compte des restes à réaliser ne permet de couvrir que quelques dépenses nécessaires d'ores et déjà identifiées mais qui n'avaient pu faire l'objet d'inscription de crédits au budget primitif.

Sur le budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations », l'exercice 2020 s'élève en recettes à 473 k€ et en dépenses à 297 k€, à rattacher à la mise en œuvre des subventions depuis l'été 2019.

Enfin, la présentation du compte administratif est l'occasion de souligner une nouvelle fois les risques que font peser à la fois la diminution du montant moyen de subventions encaissées et les délais excessifs de paiement des subventions FEDER.

Voilà, assez rapidement – mais vous avez tous le dossier entre les mains – la présentation du compte administratif 2020, qui va nous servir d'ailleurs tout à l'heure, avec le résultat, à faire le budget supplémentaire. Rappelez-vous, au moment du budget, on avait laissé quelques points en suspens, pour justement attendre ces résultats, pour pouvoir les compléter avec un budget supplémentaire.

Voilà succinctement le compte administratif.

Est-ce qu'il amène des questions ou des interrogations ou des commentaires ? Non ?

C'est vrai qu'on est plus à penser à faire 2021 voire à se projeter.

S'il n'y en a pas, je vais laisser la présidence à Louis de REDON qui va faire voter les trois budgets. Je vous abandonne quelques minutes.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Il faut que je parle fort.

On va donc laisser Daniel sortir.

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget principal.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? En visio, je ne vois pas d'ici ? Tout va bien ? Je vous remercie pour votre unanimité.

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget annexe « Exploitation des ouvrages »

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Surveillez bien l'écran, c'est vraiment loin. Tout va bien ?

Je vous remercie de cette unanimité.

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie et je vais rendre tout de suite la présidence à Daniel. Si on peut lui faire un petit signe pour lui dire que tout est bon ?

Les comptes ont été votés à l'unanimité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour votre confiance et encore merci aux services qui ont pu faire ce travail qui est vraiment très conséquent. Merci à tout le monde.

Quelqu'un demande la parole en visio ? Non ?

Nous allons faire l'affectation des résultats.

- Affectation des résultats du budget principal.

Je vous propose d'affecter comme suit les résultats : en section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté, soit 1.250.585,01 € ; et en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté, soit 389.100,25 €.

- Affectation des résultats du budget annexe « Exploitation des ouvrages »

Je vous propose d'affecter comme suit les résultats : en section d'investissement 301.105,16 €, l'excédent d'investissement reporté 847.806,74 € et l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement reporté 1.218.519,68 €.

- Affectation des résultats du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

L'excédent d'investissement reporté de 221.888,80 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 193.633,02 €.

En fin de compte, on reporte dans chaque section les résultats pour pouvoir les dépenser tout de suite après avec le budget supplémentaire.

Est-ce que ces trois affectations des résultats apportent des commentaires, des questions ? Des votes contre ? En visio non plus ? Je vous remercie.

8. Budgets supplémentaires 2021

Nous allons passer aux budgets supplémentaires 2021.

Comme je vous l'avais dit lors du budget primitif, nous avons laissé pas mal de choses en suspens en attendant ces résultats, pour pouvoir les affecter.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

Les crédits concernent des dépenses nécessaires déjà identifiées l'année dernière mais qui n'avaient pu faire l'objet d'inscription de crédits au budget primitif, à savoir notamment pour les plus importantes : le remplacement de DIGIPID, la révision du groupe 2, l'acquisition de pièces de rechange et la réalisation de la tranche opérationnelle de travaux sur la centrale hydraulique de Naussac (avec laquelle on a quelques soucis) ; ou encore la reprise d'étanchéité à Villerest ainsi que l'abondement du budget permettant l'enlèvement, après crues, des embâcles au droit du barrage.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

L'inscription de crédits à hauteur de 440 k€ est à rattacher pour l'essentiel à la gestion déléguée des digues sur l'axe Cher, en lien avec la réalisation des études réglementaires pour le compte de trois EPCI de l'Indre et du Loir-et-Cher et, potentiellement, la mise en œuvre du plan de gestion de la végétation sur les digues de Vierzon.

Budget principal

Evaluation et gestion du risque d'inondations

Il s'agit d'inscrire les crédits pour permettre la réalisation d'une étude ACB dans le cadre du PAPI Authion (60 k€), la mobilisation d'un renfort temporaire en réponse au besoin d'anticipation du transfert de gestion des digues domaniales à l'horizon 2024 (30 k€) et la poursuite du partenariat technique avec le CEREMA (25 k€).

Aménagement et gestion des eaux

Au-delà des crédits liés à l'étude du CTG2Q (200 k€), ainsi que ceux de l'étude HMUC sur le bassin versant du Cher (70 k€) et ceux de l'impact cumulé des plans d'eau sur le SAGE Sioule (60 k€), il ne s'agit que de différentes actions de communication (31 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit de l'inscription des crédits déjà identifiés lors du vote du budget primitif, de nature à permettre la poursuite du soutien – pour des montants limités cette année encore – de projets de « recherche/développement/innovation » appliqués aux besoins de l'Etablissement et du patrimoine (115 k€), auxquels il est proposé d'ajouter un appel à projet pour la réduction des micropolluants (30 k€).

Poissons migrateurs

Pour ce qui est de la restauration des poissons migrateurs, il est rappelé les difficultés de bouclage financier de l'opération. En complément de la diminution de la moitié de la valorisation de son accompagnement, l'Etablissement a renoncé totalement à la valorisation du temps agent consacré au suivi et à l'exécution de cette opération, soit plus de 11 k€.

De plus, faute de subventions de l'une des trois Régions sollicitées en urgence début janvier pour débloquer la situation, l'Etablissement devra apporter 9 k€ manquants en amputant à cette hauteur une action déjà financée par ailleurs.

En termes de résultats, force est de constater que 2018-2019 et 2020 figurent parmi les plus faibles de ces 23 dernières années de comptage des effectifs de saumons. En effet, nous avons sollicité les trois Régions. Les Régions Pays-de-Loire et Auvergne-Rhône Alpes ont accepté notre demande, avec une subvention de 9 k€ ; et la Région Centre-Val de Loire a refusé cette subvention exceptionnelle. C'est donc nous qui mettons à la poche, bien sûr à titre exceptionnel mais ce qui va quand même poser d'énormes problèmes pour les années à venir, on le verra tout à l'heure.

Fonctionnement administratif

Au-delà des actions de sécurisation et mise aux normes (13 k€), il s'agit de l'inscription de crédits notamment pour le remplacement d'un véhicule de plus de 11 ans et 170.000 km (22 €), l'acquisition d'un logiciel licences (17 €) et d'ordinateurs (10 k€), le reste des crédits inscrits avait été identifié lors du budget primitif afin de faire face à l'activité de l'Etablissement.

Patrimoine foncier

Il s'agit de l'inscription de la part des crédits manquants pour assurer le paiement des taxes foncières (37 k€).

Voilà un petit peu le budget supplémentaire en complément du budget primitif que nous avons voté lors de notre dernière rencontre, en décembre, de façon à pouvoir exécuter notre année dans de bonnes conditions.

Vous avez bien sûr tous les éléments dans votre dossier, point par point, très précis. Et, bien sûr, vous avez à la fin une double page par rapport aux poissons migrateurs, où on s'aperçoit que c'est de plus en plus difficile de boucler ces budgets. Encore une fois, on a fait appel aux trois Régions. Deux ont accepté notre demande, une ne l'a pas acceptée, ce qui veut dire qu'on a accepté, exceptionnellement cette année encore, de boucler, nous Etablissement, mais ce n'est pas notre rôle à ce niveau-là. On fait déjà suffisamment. Alors on ne va pas faire une crise, on ne va pas se rouler par terre, mais je le rappelle encore une fois : on n'est jamais cités pour les actions de repeuplement en saumon. Je pense que vous avez tous vu, encore en début de semaine, un très beau reportage sur Poutès, où il y avait les saumons. Eh bien, l'Etablissement, il n'existe pas. Donc c'est vrai que ça commence à être un petit peu pénible, quand même, quand on voit l'énergie et le temps qu'on y passe. Et surtout, à une époque on était payés, maintenant on n'est plus payés, on travaille à perte. C'est vrai que ça commence aussi à être un petit peu pénible. Aujourd'hui, tout le monde veut que le saumon continue – il y a quand même des travaux importants qui sont faits sur Poutès – mais derrière personne ne veut payer. L'Agence de l'eau a diminué, le FEDER aussi, tout le monde diminue. On aura de plus en plus de mal. Vous voyez quand même les montants : on est passés de 600.000 € à 400.000 € et je crois que plus ça va aller, plus ça va diminuer. Il faudra qu'on se pose des questions sur ce dossier-là parce que s'il n'y a pas de financeurs, on ne pourra pas continuer. Et je sais que ça peut poser des problèmes importants.

Monsieur BRULÉ veut intervenir ?

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Oui, ou après le vote, comme vous voulez.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Allez-y.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Par rapport à ce sujet saumon, simplement pour vous remercier de l'effort que vous proposez de faire pour cette action, et pour dire que nous avons en effet bien conscience des difficultés récurrentes qui deviennent structurelles pour cette action, qui sont à la fois des difficultés financières et, pour un certain nombre d'organismes, des interrogations de fond. Dire qu'effectivement les travaux de Poutès sont en cours et qu'on espère bien avoir rapidement sur le saumon un effet des travaux sur ce barrage. En parallèle, je m'engage à réunir l'ensemble des parties prenantes, et en premier lieu le maître d'ouvrage de l'opération pour qu'il ait parfaitement conscience : un, de l'effort fait, et deux, qu'il est nécessaire de réfléchir au redimensionnement ou à la réorientation de cette action, et qu'il est donc nécessaire de prendre un certain nombre de disposition. Je n'ai pas l'intention de considérer que la solution a été trouvée et qu'on se retrouvera dans la même situation l'an prochain. J'espère qu'on ne se retrouvera pas dans la même situation l'an prochain.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Quelqu'un veut intervenir ?

Oui, Madame RIVET. On vous écoute.

INTERVENTION DE MME RIVET

Je suis désolée, j'ai eu quelques problèmes techniques.

Monsieur BRULÉ vient de le dire aussi, l'interrogation n'est plus sur l'action elle-même. On est prêts à reprendre une aide dès que l'efficacité sera au rendez-vous. Dans le cadre d'une contrainte un peu générale sur les finances, au niveau de la Région on se posait une question de fond sur l'efficacité de cette action sur le long terme mais ça n'est pas du tout une remise en question en particulier des travaux. Et si effectivement des solutions de plus long terme sont trouvées, on remobilisera des financements. Mais en l'état, cette action ne nous semblait pas prioritaire.

Par ailleurs, je ne sais pas si vous souhaitez que j'intervienne sur les questions de FEDER.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, bien sûr.

INTERVENTION DE MME RIVET

Vous n'avez pas encore reçu le courrier du Président, qui est à la signature. Je l'avais dit lors du Forum du plan Loire en particulier, nous sommes effectivement sur la fin des crédits FEDER, tous étaient engagés, en particulier sur l'inondation et le Comité stratégique et le Comité des financeurs ont privilégié les travaux, tout ce qui était opérationnel, c'est-à-dire le financement des TRI et des PAPI dans cet axe, ce qui les avait amenés à mettre de côté deux dossiers de l'Etablissement public Loire. Aujourd'hui, nous avons une meilleure visibilité sur les crédits et nous pourrions servir les financements demandés pour les TRI. Par un mécanisme technique, la Région se propose d'utiliser la surconsommation, c'est-à-dire d'anticiper des abandons de programmes et de financer les deux opérations que vous avez présentées à ce titre, pour les EPCI et le plan de gestion. Elle se propose de le faire sur ces crédits, de manière à pouvoir les financer par la suite par le FEDER. Donc, *in fine*, nous avons trouvé une solution pour ces deux dossiers.

Je sais qu'on en est tous à pleurer un peu sur les sous, mais sur cet axe du FEDER, je voudrais quand même dire au passage que l'Etablissement public Loire a consommé plus du tiers de la programmation, c'est-à-dire qu'il a consommé le tiers, et que les autres Etablissements publics et les 14 TRI ont consommé le reste. Je connais l'importance de l'Etablissement public Loire, c'est juste pour le porter à connaissance de l'assemblée. Et le tiers du financement FEDER a été consacré à l'EP Loire, qui a consommé sur cette programmation 10% des crédits pour ses propres opérations. Je ne parle pas des opérations faites pour les EPCI, par exemple.

En l'occurrence, l'Etablissement public Loire n'est pas malheureux de ce côté-là. En tout cas, on aura fait le maximum pour qu'il puisse déployer ses actions. Je voulais le préciser. Mais pour ce qui concerne les deux dossiers qui étaient en cours, sur lesquels vous nous avez alertés, nous avons retravaillé et nous proposons effectivement de les financer en comptant sur des abandons de projets qui nous le permettront. Vous aurez un courrier du Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, Madame RIVET, de toutes ces explications. Sur le fait de consommer des crédits du FEDER, je rappellerai, pour ce qui est de la Loire et ses affluents, que nous sommes quand même l'acteur de bassin fluvial, qui plus est très fortement mobilisé sur le volet inondations. Je ne pense pas que

d'autres opérateurs aient ces mêmes priorités, ces mêmes volumes d'intervention. Oui, on est conscients qu'on prend quelques crédits mais, encore une fois, c'est pour nos territoires et c'est pour une mission d'intérêt général. On est l'acteur de bassin et sur un territoire suffisamment important de l'ensemble du fleuve Loire et de ses affluents. Pour nous ce n'est pas une surprise, c'est une normalité.

INTERVENTION DE MME RIVET

Si vous me permettez, Monsieur le Président, c'est vrai et je ne le conteste pas, et d'autant plus dans cette période. Mais je vous l'avais dit, avec la mise en œuvre de la GEMAPI, en particulier de la partie « inondations », il va y avoir une montée en puissance des investissements sur des ouvrages. Et ils sont plus consommateurs de finances que les études. Donc, il faut anticiper cela aussi au niveau de l'Etablissement public, c'est une réalité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà et c'est pour cela que nous travaillons sur le PAIC, justement pour essayer de fédérer toutes ces demandes. Alors, c'est sûr qu'on va encore nous voir souvent mais voilà, on est là aussi sur commande des territoires, des EPCI. C'est-à-dire qu'au lieu de voir dix EPCI avec dix montants, vous ne verrez que l'Etablissement qui va sûrement prendre une grande partie de ces fonds. Encore une fois, ce n'est pas pour l'Etablissement, c'est pour les territoires. Et justement, en mutualisant, on sait qu'on fait faire aussi des économies d'échelle et qu'on rationalise, et qu'on priorise les actions en ayant une vue d'ensemble. Je pense que c'est du gagnant-gagnant. Et encore une fois, même si je me répète, on a un territoire quand même qui est suffisamment important et on est quand même, je vous dis, le seul acteur de bassin à ce niveau-là.

Je ne suis pas surpris et même, un tiers, je trouve ça plutôt faible. Et je vois que mes collègues, autour de moi, sont un peu d'accord avec moi. Si l'un d'entre eux veut intervenir, d'ailleurs.

INTERVENTION DE MME RIVET

Un tiers, oui, mais pour vos propres opérations, pas pour les opérations des EPCI.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Oui, Monsieur le Président, simplement pour être encore plus précis, sur le risque qu'il y aurait à opposer des actions qui seraient opérationnelles et d'autres qui ne le seraient pas. Très clairement, l'ensemble des actions sont opérationnelles. Quand il s'agit d'appuyer des territoires pour qu'ils construisent une stratégie, qu'ils construisent ensuite un PAPI pour enfin mettre en œuvre les actions, on est au cœur de l'opérationnalité. Donc par rapport à ces éléments-là, bien considérer qu'il n'y a pas d'opposition entre les financements qui passent par l'Etablissement public Loire au service des collectivités et ceux que les collectivités vont recevoir en direct pour telle ou telle opération qui sera effectivement localisée à tel ou tel endroit. La vraie question qui avait été posée – et du côté des services, Monsieur le Président, c'est un soulagement – c'est que depuis deux ans, en 2019 et 2020, c'est l'équivalent de 10 ETP qui n'ont pas pu être sécurisés dans leur financement. Le montant de subventions que cela représente. 500 k€, c'est l'équivalent de 10 ETP annuels, donc c'est autant de moyens, si vous voulez, qui ont été en quelque sorte avancés par l'Etablissement sans savoir s'il pourrait finalement récupérer les cofinancements. C'est donc une certaine satisfaction d'entendre qu'au moins ces moyens vont pouvoir être remobilisés au bénéfice des collectivités pour garder la dynamique qui est en cours.

Tous ceux qui travaillent sur les territoires, sur les stratégies, sur les PAPI, savent que l'animation de ces dispositifs c'est au moins aussi important qu'in fine l'opération qu'on va réaliser en termes de travaux. C'est quelque chose dont on ne peut pas se passer pour faire avancer les dossiers, en cohérence et synergie de bassin qui plus est.

En tous les cas, Monsieur le Président, les services de l'Etablissement remercient l'autorité de gestion d'avoir pu trouver cette solution qui représente quand même l'équivalent d'un demi-million d'euros, ce qui est loin d'être négligeable pour les années 2019-2020-2021.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Madame RIVET. Encore une fois, je rappelle que l'Etablissement est au service des territoires, au service de ses adhérents et n'a qu'un objectif, celui de les satisfaire, en apportant le maximum de valeur ajoutée. On est dans la bonne dynamique et je vous remercie de cette prise de conscience. C'est une bonne nouvelle pour nous.

INTERVENTION DE M. DUBOST

Bonjour à tous. En fait, je suis nouveau dans cette assemblée et je voudrais bien tout comprendre et un peu mieux maîtriser. En particulier sur les recettes, je voudrais me former sur l'art et la manière dont l'Etablissement public Loire perçoit les recettes liées à l'usage et à des prélèvements d'eau. Où puis-je trouver cette information ? J'ai un peu cherché pour savoir qui payait quoi entre les collectivités, les industriels, le monde agricole. Est-ce qu'il est possible d'avoir une note de synthèse sur cet aspect-là, juste pour mieux percevoir l'origine des fonds liés aux prélèvements en Loire ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Oui, Monsieur le Président. De mémoire, M. DUBOST a participé à la réunion de la Commission des usagers du soutien d'étiage de Naussac et de Villerest qui s'est tenue il y a quelques semaines, où ces éléments ont été présentés en indiquant à la fois quelles étaient les clés de financement, les modes de calcul et comment les éléments étaient perçus. On va resynthétiser l'ensemble de ces éléments pour les lui remettre.

Je parle sous le contrôle de Benoît ROSSIGNOL, Directeur Ressource en eau : le mode de calcul n'a pas varié depuis l'institution de la redevance soutien d'étiage et, ensuite, les coefficients s'appliquent aux uns et aux autres. Mais au-delà de l'ensemble de ces documents qui, certes, sont assez volumineux, on n'a aucune difficulté à vous fournir cette note-là, dans le prolongement des éléments produits lors de cette réunion.

INTERVENTION DE M. DUBOST

J'avais bien vu la division entre les besoins de financement et les volumes globaux prélevés mais je crois qu'il y a des subtilités en fonction des catégories d'acteurs, des modes de prélèvement, etc., et c'est ce que je voudrais mieux comprendre. C'est pour cela que je vous demande cette précision. Merci.

INTERVENTION DE M. EUDE

Avec plaisir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce que vient de soulever Monsieur DUBOST, c'est uniquement dans le budget « Exploitation des ouvrages ». Je rappelle que le budget principal, c'est essentiellement les collectivités (Régions, Départements, EPCI, SICALA même s'il n'y en a plus beaucoup). Concernant l'exploitation des ouvrages, il y a en effet cette redevance, et « Infrastructures de protection contre les inondations, essentiellement les EPCI du fait de la compétence « PI ». On vous donnera tous ces éléments, surtout en plus si vous êtes à cette Commission, ce sera encore beaucoup plus simple.

Pas d'autre demande d'informations ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

9. Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Je vais laisser la parole à Jean-Claude EUDE puis nous délibérerons là-dessus et dans un deuxième temps nous délibérerons sur la motion sur les digues.

On va le faire en deux temps.

D'abord, Jean-Claude EUDE.

INTERVENTION DE M. EUDE

Gestion des infrastructures

Rapidement, Monsieur le Président, pour donner quelques éléments sur le premier volet qui concerne la **gestion des digues non domaniales**, qui a été engagée à l'été 2019 en Loire aval puis début 2020 sur l'axe Cher, qui s'est étendue depuis l'été 2020 au département d'Indre-et-Loire, et ensuite avec des échanges de plus en plus nourris avec maintenant des territoires de la partie Loire amont, dans des départements comme la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Loire.

S'agissant de l'axe Cher – sur lequel l'ensemble des délégués ont reçu il n'y a pas très longtemps, je pense, la revue « La Loire et ses terroirs » qui contenait un article portant plus précisément sur ce territoire-là –, il est signalé l'avancement des réalisations pour les digues de Vierzon, notamment l'élaboration comme prévu du programme de gestion de la végétation pour les digues concernées, ainsi – on le signale – que le dépôt fin janvier d'une demande de cofinancement dans le cadre de l'appel à projet régional Centre-Val de Loire du plan de relance « Restauration écologique » pour sa mise en œuvre en 2021-2022 sur les digues de Chambon-Abricot et de la Genette, pour des montants quand même qui sont de l'ordre de 319 k€, donc des choses qui commencent à avoir un certain coût. Par ailleurs, les investigations géotechniques nécessaires pour la réalisation de l'étude de dangers dans les prochaines semaines sont en cours et en voie d'achèvement.

Sur l'axe Cher, deuxième élément d'actualité important : le fait que trois communautés de communes de l'Indre et du Loir-et-Cher (Chabris-Pays de Bazelle, Romantinois et Monestois, Val-de-Cher-Controis) et l'Etablissement ont travaillé ces derniers mois à l'élaboration d'une convention pour un accompagnement dans la régularisation en système d'endiguement de leurs ouvrages de protection, pour un linéaire de digues de l'ordre d'une vingtaine de kilomètres. Suite à une réunion qui s'est tenue à Contres le 10 février dernier, en présence des EPCI concernés, les trois Présidents d'EPCI ont cosigné la demande pour ce conventionnement, avec un démarrage des travaux dans les semaines qui viennent, des délibérations de leur côté, et pour la période de référence 2021-2023.

Ce qui veut donc dire qu'aux 50 km de la Loire aval, à la dizaine de km sur lesquels se porte l'attention dans le département d'Indre-et-Loire, aux 6 km de Vierzon, se rajoutent les 20 km de l'axe Cher, ce qui commence à représenter un volant d'interventions sur le non domanial relativement substantiel. Aussi, c'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition de recrutement d'un chargé d'opération (technicien) « Digues en Loire moyenne » pour accompagner et renforcer cet appui sur la partie moyenne du bassin, en particulier et prioritairement sur l'axe Cher.

Etant signalé que, toujours par rapport au territoire du Cher, l'étude « 3 P » (Prévision/Prévention/Protection) est en voie de finalisation et qu'elle a débouché en termes de gouvernance sur la proposition de périmètres cohérents pour l'élaboration de 2 PAPI, sur ce territoire-là : un PAPI qui élargirait en quelque sorte celui de Montluçon, à la partie amont ; et un PAPI qui serait Cher médian et aval jusqu'à arriver au niveau de Tours.

L'année 2021 devrait donc permettre la concrétisation de ces deux scénarios de PAPI, avec une

mise en œuvre envisagée dès 2022, pour y accueillir l'ensemble des actions qui tournent autour de cette problématique.

Si on quitte l'axe Cher pour se déplacer en **Loire aval**, l'implication de l'Etablissement se poursuit à rythme soutenu. C'est à ce titre que s'inscrit notamment l'appui des collectivités pour la surveillance de leurs ouvrages en période de crue, lequel accompagnement a trouvé à s'exercer sur une phase « terrain » ces dernières semaines, avec le passage d'une crue en Loire aval à partir de fin janvier. La surveillance a dû y être activée sur tous les ouvrages afin de détecter l'apparition de désordres, le traitement de désordres et le suivi évidemment de ce qui a été fait pendant cette période, en période de retour à la normale.

Deuxième sujet important, au-delà de la poursuite de la gestion des digues non domaniales, la sollicitation qui a été faite par plusieurs collectivités déjà impliquées dans la gestion de digues non domaniales pour **anticiper le transfert de gestion des digues domaniales**, à l'horizon 2024, avec une demande formelle d'accompagnement qui a été posée par les EPCI du val d'Authion qui rejoint celle qui avait déjà été faite par des EPCI comme Berry Loire Puisaye (45) ou encore la commune Sud Nivernais (58) et à laquelle il est proposé de réserver une suite favorable pour pouvoir rapidement enclencher cette mécanique d'anticipation de transfert de gestion à l'horizon 2024 des digues domaniales.

Projection d'une vidéo avec illustration sonore

INTERVENTION DE M. FRECHET

Un petit commentaire, Monsieur PAVILLON ?

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Jean-Paul PAVILLON, Vice-président d'Angers Loire Métropole. C'est pour moi l'occasion de rappeler effectivement tout le travail qui a pu être fait, en lien avec l'Etablissement public Loire, avec les EPCI. On avait identifié qu'il fallait mettre en place des choses et là, on l'a vécu en vrai. Et on peut dire toute la satisfaction qu'on a pu avoir, nous EPCI, nous communes aussi – là je parle en tant que maire des Ponts-de-Cé – puisque les photos que vous voyez sont justes prises au-dessus des Ponts-de-Cé.

Et donc, c'est vrai qu'il y a une réactivité parce qu'au moment où il y avait eu cette surveillance (7j/7 quasiment 24h/24) en lien avec les intercommunalités, les communes et l'Etablissement, lorsqu'il y a eu un dysfonctionnement et cette brèche qui est apparue à un moment donné (à 8 heures le matin), les travaux ont été faits dans l'après-midi. Vous voyez donc la réactivité, la ponctualité.

On a toujours l'impression que lorsqu'on rajoute une strate, on perd du temps. Eh bien non, parce que là il y a eu l'expertise technique qui a été faite en temps et en heure, il y a eu effectivement la réactivité des différents services et on a pu réagir rapidement. Et je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs qui ont fait qu'on a pu réagir. Après cette première brèche, il y a eu une deuxième brèche un petit peu plus large, plus une troisième brèche à un autre moment. Et il y avait une autre brèche sur une autre intercommunalité (Loire Layon Aubance). Mais Monsieur GUEGNARD est là peut-être pour en parler. Et là, on a pu faire face, grâce à l'expertise des acteurs de terrain, à la formation des agents (formation qui avait eu lieu au mois d'octobre) avec cette fiche qui avait été remise : comment on gère une digue, comment on peut regarder, comment on surveille les digues. Et toutes ces informations et ces outils qui ont été mis en place grâce à l'Etablissement public Loire, en lien direct avec les EPCI, ont donné là toute satisfaction pour nous les acteurs de terrain. Donc je tiens à remercier.

Alors c'est vrai qu'on n'a pas envie de revivre ça tout de suite. On espère que les crues de printemps ne vont pas arriver. Mais ça ne s'arrête pas là, on est encore au travail, parce que maintenant, une fois qu'on a fait ces travaux d'urgence, il y a aussi une expertise technique en lien avec les services de l'Etat pour regarder comment on doit renforcer ces digues-là. On aura donc encore à travailler et

les équipes sont déjà effectivement au travail pour mettre ça en avant.

On voit ici d'une façon concrète qu'on n'a pas perdu en réactivité, bien au contraire. Merci pour cela.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur GUEGNARD, vous voulez intervenir ?

INTERVENTION DE M. GUEGNARD

Bonjour à vous. Vous m'entendez ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, très bien.

INTERVENTION DE M. GUEGNARD

J'abonde dans les propos de Jean-Paul. C'est vrai qu'on a vécu un exercice grandeur nature, qui s'est appuyé effectivement sur ce qu'on a mis en place depuis quelques mois seulement. On s'est aperçu que les relations de travail qu'on avait établies ensemble, entre EPCI et aussi avec l'EPL, ont été à mon avis le meilleur gage de réussite, parce qu'on peut parler de réussite sur la gestion de cette crise. Maintenant, on va capitaliser. Et c'était d'ailleurs d'une réunion ce matin avec le Président. Là, on est sur l'exercice de retour d'expérience. On a déjà pointé un certain nombre d'axes d'amélioration, notamment sur la liaison avec le PC de la préfecture. Demain, il y a aussi une réunion sur le sujet avec la préfecture. On va donc s'efforcer tout de suite de passer à l'indice B de notre procédure en termes de gestion de ces événements-là. Mais encore merci à l'EPL pour le support qu'il nous a apporté sur ce sujet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur GUEGNARD et merci aussi à vous parce qu'en fin de compte, c'est un travail collaboratif. C'est un travail gagnant-gagnant. Quand on unit nos forces, on s'aperçoit en effet qu'on est plus fort. Et c'est vrai qu'on se serait bien passés de cet exemple grandeur nature. Mais ça prouve aussi que ce qu'on avait prévu, ce qu'on avait travaillé ensemble sur le papier, marche. Donc c'était un bon exercice. Et merci aussi à vous parce que c'est vrai, et on défend cela, on ne pilote pas tout, on a besoin aussi du terrain, des territoires. Nous, on apporte l'expertise et vous apportez votre connaissance du terrain. Donc voilà, c'est du gagnant-gagnant. Et merci en tout cas pour ces témoignages.

Monsieur le Directeur, c'était bon, vous étiez au bout ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il reste la délibération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Par rapport à toute cette gestion des infrastructures sur les digues non domaniales et domaniales, sur lesquelles nous apportons encore une fois, à la demande des territoires, toute notre expertise et tout notre savoir-faire.

Est-ce qu'il y a des questions, des prises de parole, des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je vais laisser la parole à Philippe CLEMOT, par rapport à une motion qu'on a mise à l'ordre du jour.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Merci Monsieur le Président.

Vous avez tous reçu et lu la motion, en annexe. Je ne vais pas vous la relire.

Je voulais vous expliquer un peu pourquoi cette motion et notre ressenti.

Au départ, on se rend compte qu'on n'a absolument rien demandé et que le transfert de compétence de la gestion des digues est inévitable. Quand on interroge les élus nationaux, ils ne savent pas trop pourquoi ils ont validé ce transfert. En fait, ils n'ont pas anticipé les conséquences. On est en droit, même si on ne reviendra pas en arrière, de se poser la question du *pourquoi ce transfert*, à mon sens économique pour l'Etat. Preuve en est qu'aucune compensation financière n'est prévue pour accompagner ce transfert de compétence, juste la possibilité de conseil de lever la taxe GEMAPI pas très populaire. On se pose la question aussi : *quid du retard dans l'entretien des digues depuis de nombreuses années, qu'il va nous appartenir de rattraper voire de classer ?* On s'est permis de se réunir entre EPCI d'Angers à Blois, à deux reprises, dans les locaux de Tours Métropole Val de Loire, à Tours, pour appréhender au mieux cette nouvelle compétence, dans le seul souci de cohérence et de gérer au mieux cette nouvelle compétence.

Cette motion se veut constructive et de rassemblement, pas contre mais avec l'Etat, d'égal à égal. Comme l'a rappelé le Président, à plusieurs on existe, on est entendus, on a plus de poids, surtout quand cela draine plusieurs EPCI de départements différents ; ce qui prouve la réelle envie de travailler ensemble au-delà de nos frontières territoriales que la Loire ne connaît pas, bien sûr, tout ceci pour la cohérence de la gestion des digues sur le bassin, en gardant une certaine autonomie. C'est une proposition de décentralisation des bureaux de l'EPL dans certains départements. Le choix de l'EPL, ce n'était pas gagné au départ, il y a eu des discussions, il y a eu des rencontres, et en fait c'est le choix qui nous semble le plus cohérent et le plus pertinent. On ne tient pas à la création d'une usine à gaz, d'un énième machin compliqué à mettre en place et à gérer. L'EPL a le mérite d'exister et d'avoir une réelle expérience sur le sujet. Preuve en est, Jean-Paul nous l'a très bien expliqué juste avant mes propos.

C'est aussi faire un rappel à l'Etat sur les enjeux post 2024. Il ne faut pas oublier les gros enjeux financiers : digues domaniales et non domaniales, l'inventaire, la rétrocession. Il y a aussi la volonté d'être associés dans les débats pour la construction post 2024, sur les échanges de procédés et de technicité.

Et enfin, l'enjeu majeur, quand même, il ne faut pas l'oublier, en transférant la gestion des digues, on transfère aussi la responsabilité et ce n'est pas la moindre.

Je vous remercie pour votre attention et je laisse mes collègues compléter s'ils le souhaitent.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Merci Philippe.

En effet, la loi nous emmène sur un transfert de gestion des digues domaniales en 2024, les digues non domaniales avant, mais pour finir, quand on voit les images qu'on a vues juste avant, on est bien sur un système d'endiguement et un risque d'inondation pour les biens et les personnes. A l'échelle d'un fleuve tel que la Loire, qui est particulièrement endigué même par rapport à d'autres fleuves, et même si on est fiers d'être ligériens, cette prise de compétence transférée aux EPCI devient une réelle contrainte et une réelle inquiétude. Et le fait que la loi ait transféré aux EPCI, sans mentionner l'intelligence de la géographie qui est d'être à l'échelle du bassin, ça nous a généré énormément de temps de rencontres, d'échanges, pour monter en compétence sur ce sujet, qui n'est pas un sujet des EPCI. Nous, EPCI, on fait de l'économie, du service à la population. La culture du risque n'était donc pas forcément dans notre ADN. On est monté en compétence rapidement. On travaille dessus depuis 2017 mais pour ceux qui viennent d'arriver, c'est une nouvelle charge qui est

dans la mallette du président d'interco qui a une responsabilité pénale qui n'est pas des moindres. On a eu l'intelligence de se parler parce qu'on a eu la chance d'avoir l'EPL, qui est déjà à la bonne échelle, qui est sur cette échelle de bassin, et il nous a ainsi semblé assez naturel, de même qu'un grand nombre d'EPCI qui avaient déjà les digues domaniales, de nous tourner vers l'EPL. L'EPL a accepté de jouer le jeu avec nous et également de se questionner sur son organisation et sa gouvernance. Et on est arrivé à avoir un budget pour ces questions des digues. C'est un nouveau métier aussi pour l'EPL, finalement, par rapport à ses missions historiques et un challenge qu'il sait relever. Et je pense qu'il faut qu'on sache le relever ensemble, sans tabou. On n'en a jamais eu dans les échanges, que ce soit entre nous ou avec l'EPL, et là aujourd'hui je crois qu'il est grand temps de tous s'unir pour pouvoir passer le cap qui est la prise concrète de l'ensemble du système d'endiguement en 2024, et avec les enjeux financiers qui ne sont pas des moindres, avec également là des responsabilités sur des budgets qui ne sont pas les mêmes entre des intercommunalités de petite taille, des métropoles, des agglomérations, et avec des linéaires qui ne sont pas égaux entre les intercos.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Je veux bien compléter, effectivement. Autour de cette motion, c'est un travail collectif. Moi, je suis issu d'un sport collectif et, comme l'évoquait Philippe tout à l'heure, lorsqu'on est plusieurs on est aussi plus forts. Donc c'est ça aussi l'intérêt de pouvoir se réunir et puis d'avoir un Etablissement tel que l'Etablissement public Loire pour pouvoir nous accompagner avec toute l'expertise mais sans perdre la proximité. C'était ça aussi, l'inquiétude des uns et des autres, de garder la proximité. L'idée de la loi NOTRe, c'était justement de ramener de la proximité. Donc, celle-là, on la garde à travers le fait d'avoir des antennes de proximité. Et le témoignage que je donnais tout à l'heure, la proximité on l'a eue et on ne l'a pas perdue. On a cette peur-là au regard des autres enjeux autour de la loi NOTRe, où on a l'impression que c'est assez éloigné. Là au contraire, je pense qu'on l'a et qu'on l'a eue, la proximité. C'est quelque chose d'intéressant aussi, d'autant plus qu'autour de l'Etablissement public Loire et l'ensemble des acteurs qui sont ici présents, l'Etablissement public Loire aussi est parti autour du PAIC. Il y a eu ce projet d'aménagement d'intérêt commun, qui est aussi un outil intéressant pour pouvoir travailler sur cela. Et l'Etablissement public Loire travaille depuis longtemps sur cet outil-là aussi. C'est intéressant aussi d'être avec l'Etablissement Public Loire et puis nous tous pour aller négocier avec l'Etat, au regard de tout ce qu'on a pu dire sur les enjeux financiers parce qu'il est là aussi l'enjeu. C'est-à-dire que les enjeux financiers sont réels, avec aujourd'hui une inégalité, tel que c'est présenté, entre le financement des digues domaniales ou non domaniales, où les digues domaniales sont financées à 80% et les digues non domaniales sont financées à 40% et 60% pour les EPCI. Celle qu'on a vue tout à l'heure était une digue non domaniale. Vous avez vu les enjeux qu'il y avait derrière. Eh bien c'est vrai qu'il y a là une véritable interrogation. Et le fait de se coordonner, d'être nous tous réunis pour pouvoir porter une parole – alors je ne sais pas si c'est la bonne parole, mais au moins une parole collective, sur un système d'endiguement de 900 km sur l'ensemble du Val, avec toute l'expertise de l'Etablissement public, je pense qu'on a tout à y gagner. On aura d'autres moments, effectivement, de discuter. Il y a aussi demain la commission « Inondations » de l'Agence de l'eau, où on va discuter du plan Loire grandeur nature. Il y a là aussi des enjeux financiers, avec dedans cette répartition de financements. Donc on a tous à y gagner. 2024 c'est bientôt, pour les digues domaniales, mais on les a déjà sur les non domaniales ; et l'enjeu financier, en fonction de la taille des EPCI, est quand même assez important. Soit on fait les digues, soit on ne fait plus rien à côté. C'est aussi cela qui est important.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces trois témoignages. Est-ce qu'il y a quelqu'un en visio qui veut prendre la parole ?

INTERVENTION DE M. BRINGER

Jean-Paul BRINGER, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Je voudrais intervenir par rapport à cette motion que nous avons reçue par courrier, qui est une très bonne initiative. On parle de Loire aval. Je rappellerai qu'il y a des digues aussi sur Loire amont et est-ce qu'il ne faut pas revoir ou, j'allais dire, mettre sur la convention que c'est sur l'ensemble du bassin, du Gerbier jusqu'à Saint-Nazaire ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

L'EPL travaille bien sur l'ensemble du linéaire. On en est bien conscient.

C'est pour cela qu'on vote cette motion ici à l'Etablissement. Bien sûr, plus le périmètre sera étendu, plus elle aura de poids. On est bien d'accord.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

C'est pour cela qu'elle a été envoyée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme dit Philippe CLEMOT, c'est pour cela qu'elle a été envoyée à l'ensemble.

En donnant cette compétence aux EPCI, c'est vrai que nos législateurs ne leur ont pas fait un cadeau. On ne va pas revenir sur leur choix mais on sait tous que ce n'était pas le bon périmètre. C'est vrai que cette décision aurait pu nous diviser parce que chacun voulant partir dans son coin. Eh bien, au contraire, je pense que ça nous a plutôt réunis et fédérés. C'est donc je pense une bonne chose de pouvoir travailler tous ensemble et on sent une dynamique très intéressante entre nous. Et je pense que c'est vraiment ça le point positif.

Et la présence d'Herve BRULÉ à tous nos travaux, depuis qu'il est là, est pour nous un gage très important. Je trouve que depuis qu'on a cette nouvelle dynamique avec Monsieur BRULÉ, notre nouveau DREAL, on sent vraiment une envie d'avancer. Alors c'est vrai qu'avant, on était peut-être un petit peu dans l'abstrait. Cette fois on est dans le concret, donc ça c'est très très intéressant. On a aussi senti une envie d'avancer au niveau du Préfet de bassin, le prédécesseur. Je mets beaucoup d'espoir sur Madame la Préfète qui vient d'arriver. En plus, vu son cursus, je pense que l'eau lui parle et ça c'est quand même toujours intéressant. J'espère pouvoir la rencontrer rapidement pour qu'on puisse vraiment travailler encore plus étroitement. On l'a dit tout à l'heure, c'est indispensable de travailler ensemble, c'est-à-dire territoires, EPCI et l'Etablissement ; mais il faut bien sûr qu'on travaille avec l'Etat, avec la DREAL, avec l'Agence de l'eau, avec tout le monde, parce que c'est un dossier tellement important, qui demande aussi beaucoup de financements, beaucoup d'énergie, beaucoup d'expérience. On a vraiment besoin de tout le monde.

On a eu des moments difficiles, je ne vous le cache pas, pour monter ce PAIC. Je regarde le Directeur. Ça nous occupe depuis plusieurs années maintenant. Je pense que grâce à l'opiniâtreté des services, aussi des territoires, on sent aujourd'hui une dynamique très forte. Et grâce à vous aussi, et je vous en remercie, parce ce que dans vos territoires, vous faites un remarquable travail. Bien sûr, Fabrice aussi fait du travail de terrain, je sais que Louis le fait aussi, vous le faites tous aussi, à votre niveau. Et je pense que c'est important d'aller voir les territoires proches des vôtres pour leur expliquer comment ça fonctionne, parce qu'ils ne le savent peut-être pas forcément. Et ils sont en difficulté parce que quand on est tout seul dans son coin, on ne sait pas forcément comment se dépatouiller. Je compte donc aussi sur vous pour aller les voir et leur expliquer comment, grâce à l'Etablissement, on peut être tous ensemble et travailler à ce niveau-là. Je pense que c'est très important. Je suis très optimiste et on sent aussi une adhésion de plein de territoires qui, jusqu'à présent, voulaient travailler un peu seuls dans leur coin. Et on sent aujourd'hui que ça serait une erreur, une erreur tactique, une erreur technique, une erreur financière. C'est très intéressant.

Monsieur BRULÉ, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Merci Monsieur le Président, merci pour ces différents propos. Il a été dit un certain nombre de choses, il a été dit « l'EPL est une chance », moi je le pense aussi et, comme vous l'avez dit, l'Etat a indiqué clairement sa position. Bien que ce soit la libre administration des collectivités qui évidemment primera, mais l'Etat ayant une expérience, nous avons pu clairement indiquer qu'elle était notre préférence pour les différents systèmes de gestion possibles.

Je voulais vous remercier les uns et les autres pour la manière dont la réflexion avance aujourd'hui. Je crois que nous sommes tous empreints d'un grand esprit de responsabilité et je crois qu'on n'entend que ça pour l'instant. Chacun je crois est persuadé qu'il y a là un sujet extrêmement important qui est à l'agenda de nous tous et que nous devons traiter ensemble au bénéfice de nos concitoyens pour un risque qui, même s'il n'y a pas eu d'événement dramatique depuis un certain temps maintenant, est quand même bien au-dessus de nos têtes. Je voulais donc vraiment vous remercier tous.

La motion, on l'a reçue, bien évidemment. Comme je me suis déjà exprimé là-dessus la dernière fois, elle liste les questions qui se posent à l'Etat. On ne les éludera donc pas. Je ne dis pas qu'on arrivera à donner satisfaction à toutes les demandes, bien entendu. Je n'en ai pas le mandat aujourd'hui, de toute façon. En tous cas, ces questions sont bien enregistrées et on les traite aussi un peu plus finement. Des six réunions qui sont prévues, deux ont été tenues. Il y a encore quatre réunions, par secteurs géographiques. On sera dans l'Authion, pour l'Authion vendredi. Dans ces réunions, on regarde de manière détaillée les digues, leur état, les travaux qui sont nécessaires et comment. Ensuite on aborde effectivement les questions liées à cette remise des digues et aux conditions dans lesquelles elles pourront être mises et puis les différentes demandes qui sont notamment celles qui sont récapitulées dans la convention. Et puis après on sera amenés à conventionner sur la base de cette discussion. On essaiera de voir ce à quoi chacun peut s'engager.

Enfin, je voudrais remercier également l'EPL d'avoir formalisé le PAIC. C'était aussi une étape extrêmement importante. Non seulement avoir formalisé le PAIC sur le papier, avoir montré – vous l'avez dit tout à l'heure – comment ça pouvait fonctionner en situation réelle sur les digues non domaniales. On n'a donc vraiment qu'à se féliciter des progrès qui ont été accomplis.

Et puis enfin, la Préfète est là depuis une semaine mais elle a bien entendu déjà été sensibilisée à cette question. J'ai déjà eu une réunion de travail sur le sujet et je ne doute pas qu'elle sera particulièrement mobilisée sur cette question.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. En tous cas, merci. Je pense qu'on est sur une belle dynamique.

Je voulais vous remercier personnellement de l'intérêt que vous portez à l'Etablissement, depuis votre arrivée. C'est important pour nous de savoir qu'on peut travailler ensemble sur des thématiques tellement importantes que sont le fleuve Loire et les inondations, pour le cas qui nous intéresse à ce moment-là. C'est important et merci à vous. Et puis merci à tous les collègues dans les territoires. Et sans trahir de secret, tout à l'heure une petite délégation va aller voir nos collègues d'Orléans pour leur montrer aussi tout l'intérêt de pouvoir nous rejoindre, de travailler ensemble. C'est important de sentir cette adhésion parce que le fleuve Loire, ce n'est qu'un, ça ne fait qu'une partie.

Encore une fois, il y a les digues mais il y a aussi toutes les zones d'expansion de crues. Vous savez que l'Etablissement accorde beaucoup d'importance aux ZEC parce qu'au bout d'un moment, il faut bien que l'eau aille quelque part. Et je suis convaincu qu'il faudra qu'on continue à y travailler. Une vraie solidarité du bassin est importante parce que les territoires qui vont accepter d'inonder une partie de leur territoire méritent, eux, par contre un dédommagement global de tout le monde parce que c'est toujours de l'eau qui n'arrivera pas à l'aval. Je pense qu'il y a là un vrai travail de solidarité et de mutualisation à faire mais, encore une fois, on les a tous répertoriés. L'Etablissement avait anticipé, a fait un gros travail, donc je pense qu'on est sur la bonne ligne et c'est très important. En tous cas, merci à vous.

Par rapport à cette motion, est-ce qu'il y a en visio des interventions ? Non ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. En disant bien, en effet, que cette motion est pour l'ensemble du territoire de l'Etablissement.

J'ai bien aimé quand on dit que c'est une motion constructive. C'est ça qui est important. On est bien d'accord.

10. Compte-rendu des inspections annuelles (2020) des ouvrages de Naussac et Villerest

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est un point d'information d'une part sur les visites d'inspection des ouvrages et d'autre part sur le remplissage des retenues en vue de l'étiage 2021.

Inspections

Elles ont pour objectif de vérifier que le responsable de l'ouvrage met tout en œuvre pour satisfaire à ses obligations en matière de sûreté, d'entretien et de surveillance.

Trois visites d'inspection se sont déroulées en 2020, respectivement pour le barrage de Naussac, la digue du Mas d'Armand (sur le site de Naussac) et le barrage de Villerest.

Elles ont été réalisées par les services de contrôle respectifs (DREAL Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes), en présence des services de l'Etablissement et de l'exploitant sur site.

Pour chaque visite, il a été procédé au bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance à partir des documents réglementaires transmis par l'Etablissement. Le service de contrôle a ensuite effectué un contrôle visuel des principales zones qui composent les ouvrages et un examen des suites données à l'inspection précédente.

Les trois inspections ont débouché sur des conclusions favorables, pour Naussac et le Mas d'Armand, formulées ainsi : le service de contrôle constate que l'exploitant remplit correctement sa mission de surveillance. Pour ce qui est de Villerest : l'inspection n'a pas mis en évidence d'élément manifeste pouvant remettre en cause le jugement favorable porté précédemment sur la sécurité de l'aménagement.

En complément vous sont donnés dans la note de dossier les tableaux présentant les principales demandes formulées par les services de contrôle et l'état d'avancement des réponses à ces demandes par les services de l'Etablissement.

Voilà pour les ouvrages et les visites d'inspection.

Remplissage des retenues en préparation de l'étiage 2021

Naussac

Le remplissage a débuté dès la fin du soutien d'étiage, le 23 octobre 2020. Depuis, le stockage de près de 40 Mm³ a permis d'atteindre un remplissage d'environ un peu plus de 84%, avec à ce jour un volume d'eau dans la retenue de 156 Mm³. On est sur un remplissage qui est conforme à ce que l'on peut attendre à cette saison en termes de volume présent dans la retenue. En termes de dynamique, ça se remplit lentement en ce moment parce qu'il y a peu d'eau en amont du bassin. Les débits sont faibles. Il se pourrait qu'il soit nécessaire dans quelques jours ou semaines de

pomper pour compléter le remplissage, si toutefois les débits le permettent dans l'Allier. Pour pomper, il faut qu'il y ait assez d'eau. D'autre part, actuellement et jusqu'à fin mars, les pompes ne sont pas mobilisables parce qu'on est en train de remplacer des pièces d'un dispositif anti-bélier.

Villereest

La retenue est à sa cote de gestion pour la période, c'est-à-dire qu'elle est remplie. Sur le remplissage, à noter qu'il y a eu une petite particularité cette année : en décembre, suite à des tensions sur le réseau électrique, EDF a sollicité l'Etablissement pour appliquer le mode « usine » pendant le remplissage, qui permet une optimisation de la production électrique. Après échanges avec la DREAL de bassin, une suite favorable à la demande d'EDF a été donnée pour tester ces modalités et il n'y a pas eu de problème, le remplissage de la retenue a été effectif dès le 27 décembre.

Mais suite au retour positif du fonctionnement en mode « usine » testé et afin de sécuriser la fourniture en électricité au cours des prochains hivers, EDF envisage même de demander à pérenniser ce mode de fonctionnement.

Voilà pour ces deux points d'information.

INTERVENTION DE M. FRECHET

La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui nos deux barrages sont plutôt bien remplis. Mais on sait qu'aujourd'hui tout va très vite et que peut-être dans un mois on peut se retrouver en difficulté. Aujourd'hui, par rapport au changement climatique, tout est accentué et on a du mal à avoir des prévisions par rapport à ce qui se faisait avant. Comme j'aime dire en rigolant, quand il pleut chez nous aujourd'hui ce n'est pas la même pluie qu'avant parce que le lendemain on dirait qu'il n'a pas plu. La pluie d'aujourd'hui doit moins mouiller. Il y a vraiment un changement.

Oui, Madame, vous voulez intervenir ?

INTERVENTION DE MME MENGUY

Merci beaucoup. Je n'ai pas compris : les travaux, c'est pour des anti quoi ? Ça, c'est la première chose. Et la seconde question : je voulais savoir pour quelles raisons EDF avait besoin d'électricité en cette période-là alors que jusqu'à maintenant, ils n'en avaient pas besoin. Est-ce qu'on sait pourquoi ils ont demandé à fonctionner en mode « usine » au moment où le barrage se remplit, s'il vous plaît ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Pour la première question : il s'agit d'un dispositif de sécurité anti-bélier, pour gérer la pression dans l'équipement. C'est un dispositif de sécurité, tout simplement.

Pour EDF : je ne vais peut-être pas répondre à leur place mais ils nous ont indiqué que c'était une tension sur le réseau, ils ont invoqué plusieurs raisons pour cela. Je ne sais pas exactement quelles étaient les principales, mais au mois de décembre, il y a des besoins importants d'électricité et ils ont essayé d'optimiser au maximum les endroits où ils pouvaient optimiser.

INTERVENTION DE M. FRECHET

A propos d'EDF, c'est vrai qu'on se bat pour que le maximum d'eau qui passe dans le barrage de Villereest passe par les turbines d'EDF. Quand je vois – et bien sûr là on aura du mal à le faire – qu'en septembre il faut vider le barrage en une semaine et que la moitié passe par les vannes, qu'on ouvre les vannes alors qu'on sait qu'il n'y a pas de pluie prévue – parce qu'on fait ça à cause des pluies qui peuvent arriver, les pluies cévenoles. Quand on sait qu'il n'y a pas de pluies à l'amont, je dis qu'au lieu de vider le barrage en trois jours, on le viderait en six jours et on pourrait tout turbiner, ça serait quand même assez formidable. On ne peut pas, aujourd'hui, parce que le règlement d'eau

ne le propose pas. Donc voilà, on sait que ça va être très difficile. Mais voilà, moi je dis que tout ce qu'on peut turbiner, il faut le faire. Pour moi, c'est l'électricité la plus écolo possible. Les éoliennes, ça pose souvent des problèmes ; les panneaux photovoltaïques, ça dépend où on les met et puis il y a quand même après les déchets et ainsi de suite. L'eau, sur un même fleuve, vous mettez 50 turbines et vous avez 50 fois de l'électricité avec la même ressource. Moi je suis vraiment un fana de ça. Donc tout ce qu'on peut turbiner, il faut le faire. Alors, bien sûr, on sait qu'à Villerest, contrairement à Grandjean, ils ne sont pas prioritaires et ce n'est pas eux qui décident. Ils turbinent ce qu'on leur donne. Mais voilà, chaque fois, il faut leur faire turbiner de l'eau parce que c'est toujours de l'électricité qu'on n'a pas à produire autrement et entre autres avec nos centrales à charbon, même s'il n'y en a plus beaucoup.

Oui, Monsieur ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Je peux peut-être confirmer et compléter. En fait, l'eau est turbinée toute l'année mais c'est une façon d'optimiser le turbinage, actuellement utilisée seulement de janvier à avril. Ils ont demandé à l'utiliser, à la tester, sur la période de décembre, tout simplement. Mais, sinon, l'eau est déjà turbinée toute l'année et on est vraiment dans l'optimisation, pas dans un changement très différent.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était un compte-rendu, il n'y a pas de délibération.

11. Prolongation de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens

Je passe la parole à Laurent BOISGARD.

INTEVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Mi-2019, le Comité Syndical avait décidé de mettre en œuvre, à titre expérimental jusqu'à fin 2021, un mécanisme de délégation de gestion à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire du Haut-Allier et plus spécifiquement sur les périmètres des Communautés de Communes lozériennes : Mont Lozère, Haut-Allier et Randon-Margeride.

En application des conventions signées avec ces 3 EPCI, une technicienne a été recrutée depuis octobre 2019 et elle a apporté un appui à ces 3 intercommunalités ainsi qu'à leurs 25 communes membres, pour préciser d'une part leurs besoins et les problématiques rencontrées. S'en sont suivis les premiers travaux, sous pilotage de l'Etablissement via des chantiers d'insertion ONF, sur des parcelles publiques de 6 communes de la Communauté de Communes du Haut-Allier, puisque nous ne pouvions pas intervenir sur des terrains privés faute de déclaration d'intérêt général présente.

D'autres travaux sont prévus en 2021. D'autres appuis ont été apportés bien entendu auprès de ces communautés de communes, notamment dans le cadre de la rédaction d'un dossier réglementaire pour le compte d'une commune de la Communauté de Communes Mont Lozère, ou encore l'accompagnement de la Communauté de Communes du Haut-Allier dans ses réflexions sur la mise en place d'un dispositif à ultrasons pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans le plan d'eau du Mas d'Armand, en synergie avec l'expérimentation que nous avons menée sur la retenue de Villerest.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du Contrat territorial Haut-Allier, porté par l'Etablissement, l'appui de la technicienne a consisté :

- A actualiser les programmes d'actions opérationnels de ces 3 EPCI ;
- A les présenter notamment pour qu'ils soient inscrits dans le futur Contrat territorial et donc, à terme, obtenir les financements nécessaires ;
- A rédiger et déposer les dossiers de déclaration d'intérêt général, afin de permettre la réalisation des travaux sur les terrains privés.

Le projet de Contrat territorial étant validé depuis hier par le Conseil d'Administration de l'Agence, il va entrer en première phase de mise en œuvre sur la période 2021-2023.

Considérant les demandes d'appui réaffirmées faites par les 3 EPCI lozériens, il est proposé de prolonger cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2023 dans les mêmes conditions, voire de l'étendre, selon les mêmes modalités, à la Communauté de Communes voisine des Pays de Cayres-Pradelles, sous réserve que cette dernière formalise sa demande par voie de délibération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Encore une fois, on est au service des territoires et la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles (Haute-Loire) attend notre accord et bien sûr formalisera le sien derrière. Encore une bonne chose à l'amont de notre territoire d'intervention.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir en Sarthe

On reste avec Laurent BOISGARD.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En effet, sur l'axe du Loir, on dénombre à ce jour 121 ouvrages transversaux pour un linéaire de près de 300 km.

La gestion actuelle des vannages s'effectue sans véritable coordination à l'échelle de cet axe et souvent de manière ponctuelle en réaction à de brusques montées des eaux. Cette absence d'organisation voire même l'absence de gestion pour certains ouvrages peut avoir de nombreuses conséquences.

Pour répondre à cette préoccupation forte des acteurs locaux et conformément au SAGE, la CLE et l'Etablissement ont renouvelé en 2021 une opération de gestion coordonnée volontaire des vannages sur l'axe Loir, dans le département notamment du Loir-et-Cher.

Pour évaluer les bienfaits de cette mesure, un stagiaire vient d'être engagé il y a quelques jours par l'Etablissement.

Outre l'impact sédimentaire qui va être traité dans le cadre de ce stage, certains ouvrages constituent aujourd'hui des obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs. C'est notamment le cas de 21 ouvrages situés dans le département de la Sarthe. Face aux enjeux environnementaux et pour contribuer aux objectifs du SAGE, le Conseil départemental de ce territoire de la Sarthe, par courrier en date du mars dernier, sollicite l'appui technique de l'Etablissement pour mettre en place une démarche visant à restaurer la continuité tout en intégrant les usages de l'eau. Ce travail préalable pourrait déboucher sur des études à visées opérationnelles dont le pilotage pourrait également être assuré par l'EP Loire.

Dans le prolongement de l'intervention passée de l'Etablissement sur ce même axe Loir dans le département du Maine-et-Loire et en synergie avec les actions qu'il porte aujourd'hui sur ce territoire, notamment le SAGE mais également l'appui à l'élaboration d'un Contrat territorial sur ce même territoire, il est proposé de donner une réponse favorable à la sollicitation du Département, sous réserve bien entendu de la finalisation des modalités techniques et financières de cette intervention.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne vous cache pas que cette demande du département de la Sarthe pour l'Etablissement, c'est flatteur, ce qui prouve notre capacité toujours d'attraction et notre savoir-faire. On n'a pas l'habitude de travailler spécialement avec ce département de la Sarthe mais nous allons bien sûr accéder à leur demande. Ça nous fait très plaisir et, encore une fois, quand un Conseil départemental – dont on sait quand même toute l'ingénierie qu'il peut avoir – vient nous demander, on répond bien sûr favorablement. Et comme je vous dis, c'est flatteur et ça prouve qu'on a encore une valeur ajoutée très importante au sein de l'Etablissement. C'est très intéressant.

Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Affectation de crédits de reports

Zoé DECOLLY va nous présenter les affectations de crédits de reports.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci.

Comme vous le savez, le principe d'affectation des crédits de reports issus des opérations « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre » permet aux collectivités membres d'utiliser ces crédits restants dans la limite de l'enveloppe résiduelle et pour financer des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, en lieu et place des subventions qui leur seraient demandées.

Nous relayons ici aujourd'hui une demande formulée par le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de ces crédits de reports, à hauteur de 17.000€, et ce pour financer les dépenses liées à l'étude de déclinaison opérationnelle de projets de zones d'expansion de crues sur le territoire du Val d'Allier alluvial.

Nous vous proposons de donner une suite favorable à cette demande et il y a une délibération associée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Régulièrement nous avons ce genre de demandes d'affectation de crédits de reports. Il n'y a pas de souci, cet argent est aux territoires, donc quand ils en font la demande, on affecte ces montants. Il n'y a aucun souci pour affecter ces 17.000 € au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement une précision par rapport à ce dossier zones d'expansion de crues, sur lequel vous avez insisté préalablement, en lien avec les infrastructures dures de protection contre les

inondations (barrages et digues). C'est une part importante également de l'activité avec non seulement l'identification qui a été faite à l'échelle de l'ensemble du bassin de toutes les zones d'expansion de crues potentielles, et, deuxièmement des zooms territoriaux qui sont faits maintenant, si on compte ceux qui ont débuté en 2021 sur plus d'une trentaine de sites. Et ensuite des déclinaisons carrément opérationnelles sur plusieurs territoires où on est sur quelque chose qui s'apparente à l'étude avant-projet, c'est-à-dire avant réalisation effective de la ZEC.

Le fait qu'on puisse également mobiliser des cofinancements via un certain nombre d'opérateurs comme les Régions permet de garder une certaine dynamique sur ces opérations qui sont extrêmement importantes en accompagnement des infrastructures dures.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ce complément. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

14. Gestion du personnel

Tableau des effectifs

Transformation de poste (service Barrages)

Il s'agit de la transformation d'un poste afin de pouvoir nommer l'agent recruté par la voie d'un détachement sur le poste de chargé(e) d'opération, pour l'exploitation du barrage de Naussac. Il est proposé de transformer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2021 le poste correspondant à un poste de technicien.

Prolongation de missions et recrutement au titre du besoin des services (service Digues)

Dans le cadre de la poursuite de l'implication de l'Etablissement pour la gestion déléguée de Digues non domaniales, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 (avec possibilité de renouvellement) les contrats de deux ingénieurs intervenant en Loire aval et d'un ingénieur intervenant prioritairement sur l'axe Cher.

Dans la logique d'optimisation des moyens mobilisés, il est aussi proposé, toujours au titre du besoin des services, le recrutement à compter du 1^{er} avril 2021 pour 18 mois (renouvelable jusqu'à fin décembre 2023) d'un(e) chargé(e) d'opération qui interviendra prioritairement sur les digues de l'axe Cher (sûrement un technicien principal de seconde classe).

Accroissement temporaire d'activité (direction générale des services)

En lien avec l'avancement du PAIC pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations et en réponse aux demandes d'anticipation du transfert de gestion des digues domaniales à l'horizon 2024, notamment pour le système d'endiguement du val d'Authion, il est proposé le recrutement d'un agent de catégorie A (ingénieur) à compter du 1^{er} avril 2021 et pour six mois (renouvelable pour la même durée).

Contrat de projet (Direction du développement et de la gestion territorialisée)

Depuis avril 2019, l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Sioule est réalisé en interne. Dans la continuité du travail déjà accompli et afin de permettre l'achèvement de cette action, il est proposé de recruter un technicien principal de seconde classe par le biais d'un contrat de projet pour un an à compter du 16 avril 2021 (renouvelable jusqu'à la fin de l'action prévue mi-octobre 2022).

Accroissement temporaire d'activité (direction du développement et de la gestion territorialisée)

En lien avec la montée en charge du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, la reprise du portage du PAPI de Montluçon, l'émergence de PAPI sur le Loir, le Cher, voire la Loire amont, il est proposé, afin d'absorber le surcroît de travail et dans la perspective du remplacement du congé maternité de la chargée d'opération occupant le poste actuellement, d'autoriser le recrutement pour six mois (éventuellement renouvelable pour la même durée) d'un technicien principal de seconde classe à compter du 15 avril 2021.

Vous voyez, comme on l'a toujours dit, par rapport entre autres au PAIC, aux digues, on s'adapte très rapidement pour pouvoir se muscler, muscler nos services, pour pouvoir faire face à tout le travail. Donc une réactivité en fonction des événements et des territoires qui viennent nous rejoindre et qui nous font des demandes bien précises.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

15. Frais de déplacement 2021

Zoé, par rapport à la délibération pour pouvoir éventuellement payer ces frais.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

En 2021, il est prévu que l'Etablissement organise certaines manifestations dans lesquelles nous convions des intervenants, par exemple : Semaine de REVue de projets chercheurs-gestionnaires. Nous vous proposons comme chaque année de prendre en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement de ces intervenants, à hauteur des frais réels, et dans la limite des plans de financements dédiés à ces opérations.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est obligatoire pour qu'on puisse payer ces frais de déplacement.

Pas de questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

16. Renouvellement d'adhésions à divers organismes

Ce sont des groupements auxquels on adhère déjà.

Association Nationale des Elus des Bassins (www.bassinversant.org/aneb)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant n'excédant pas 9.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur les dépenses d'administration.
C'est assez important par rapport aux EPTB.

Comité Français des Barrages et Réservoirs (www.barrages-cfbr.eu)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant prévisionnel de 1.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages » de l'Etablissement.

France Dignes (www.france-dignes.fr)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant n'excédant pas 2.500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Société Hydrotechnique de France (www.shf-hydro.org)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant n'excédant pas 600 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Institut des Risques Majeurs de Grenoble (www.irma-grenoble.com)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant de 340 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (www.cepri.net)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant de 3.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne ARRA² (www.arraa.org)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2021, pour un montant n'excédant pas 500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Tous sont des associations ou des groupements qui nous apportent aussi une valeur ajoutée et qui nous permettent d'avoir un maximum d'informations, sachant que le plus important, bien sûr, c'est l'ANEB, par rapport à notre adhésion en tant qu'EPTB.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

17. Questions diverses

On a terminé l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Ou des informations que certains membres voudraient donner, que ce soit en présentiel ou en visio ?

Oui, en visio ?

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Bonjour à tous. Nathalie ROUSSET. Tout à l'heure, j'étais intervenue un peu rapidement pour dire que je ne vous entendais pas.

Du coup, vite fait, je vous fais un bout de réponse nationale par rapport à EDF et aux discussions intermédiaires que j'avais pu avoir cet été avec eux.

Effectivement, ils se sont retrouvés en difficulté cet hiver. Vous avez entendu, il y avait eu des messages d'ailleurs qui disaient qu'on aurait pu avoir des coupures d'électricité si on avait vraiment eu besoin de beaucoup de chauffage. En fait, simplement, ils ont pris énormément de retard dans certaines tranches de lourds travaux de maintenance qu'ils sont obligés de faire, notamment sur les centrales, à cause de la période Covid, et donc le retard pris à un moment donné s'est décalé à un autre moment et ils ont dû faire ce genre de travaux au plus mauvais moment. J'imagine qu'ils se sont réorganisés à ce moment-là. Il y a peut-être d'autres motifs mais un des grands motifs nationaux était celui-ci.

Enfin, je suis très contente de la réunion. Puisque justement je ne l'ai pas fait à ce moment-là, je rebondis : Monsieur BRULÉ, si vous êtes toujours là, est-ce que vous avez un calendrier justement sur ces questions d'alevinage de saumons ? Daniel le sait, ça fait des années que je m'interroge sur ce sujet, et il est très sensible bien entendu dans le département de la Haute-Loire. On se sent un petit peu seul et pris en étau, peut-être, avec des avis d'experts et puis des avis techniques différents et variés. On a quand même besoin à moment donné d'avoir une position un peu ferme et définitive. Il me semble qu'il y a des rendez-vous de prévus au niveau du Ministère de l'Ecologie ces jours à venir. Est-ce que vous, vous avez des notions de calendrier ? Et puis est-ce qu'on aura un avis un petit peu clair pour que les uns et les autres puissent se positionner et prendre les décisions

qui vont bien pour les Etablissements ? Je pense que les structures en ont besoin, parce que ça rend un peu tout le monde malheureux, cette affaire, et c'est dommage. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur BRULÉ va te répondre. Merci Nathalie.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Merci. On n'a pas défini précisément le calendrier. Je dirais qu'avant l'été il faut qu'on ait atterri sur ce qui peut être fait à l'avenir. Il y aura aussi une délibération du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, au prochain je pense, c'est-à-dire vers le mois de juin. Donc voilà, moi je me dis qu'avant l'été il faut qu'on sache ce qu'on fait avec ce type d'opération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je rappelle qu'au dernier Conseil d'administration qui avait validé les budgets pour 2021, il y avait eu quand même pas mal de voix discordantes, disant que le saumon, c'est naturel, qu'il faut le laisser sauvage. Il y a eu pas mal de voix contre ces fonds, disant que c'est du saumon d'élevage qu'on met donc il ne faut pas il faut que ça soit naturel. Il y a aussi, même au sein du Comité de bassin et de l'Agence, des voix discordantes disant que ce qu'on fait n'est pas naturel et qu'il faut laisser faire la nature. Donc voir un petit peu ce qu'il en est mais c'est vrai que c'est un dossier qui n'est pas facile, qui est compliqué. On va suivre ça de près. Et de toute façon, s'ils en parlent au prochain Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, en tant que membre Nathalie sera en bonne place pour défendre le dossier. On compte sur toi.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Daniel, justement, c'est ça la question. Moi, en tant que collectivité, je ne suis pas forcément à avoir une position plus qu'une autre, bien que cette rivière Allier, avec du saumon dedans, c'est quand même plus intéressant qu'une rivière vide, et que, pour le coup, des grands montants sont engagés quand même pour réaménager des ouvrages électriques, notamment, et faire en sorte qu'ils soient ouverts à certaines saisons de l'année, ce qui est intéressant. Soit, effectivement, on essaie d'avoir une certaine cohérence, on continue nos politiques où on a essayé de faire bouger les choses, notamment avec EDF, et auquel cas il me semble qu'on pourrait être pertinent ; soit effectivement, on a des avis discordants qui disent que de toute façon c'est trop tard et c'est fichu, il n'y a plus assez d'animaux qui remontent, l'eau est trop chaude, le bouchon de Nantes, on n'arrive pas à le gérer, bon, et la prédation est trop importante et il faut qu'on baisse les bras. Mais nous, en tant que collectivité, à un moment donné, on a besoin d'avoir une réponse claire. Moi je ne peux pas chaque année aller au secours de cet établissement en leur disant : « *mais si, mais si, on va trouver, on va faire quelque chose ; vous de votre côté, vous essayez de trouver aussi des financements.* » A un moment donné, il faut qu'on ait une position juste claire, quoi. Et que le ministère soit en phase avec ce qu'il a voulu à un moment donné. Alors soit il veut, soit il ne veut plus, mais qu'il le dise clairement, juste pour que les acteurs s'organisent et qu'on leur laisse le temps effectivement de s'organiser. Ça ne se fait pas tout seul de réorganiser une grosse machinerie comme celle qu'il peut y avoir à Chanteuges.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sachant qu'il manquera toujours de l'argent pour boucler les budgets. Et on l'a vu avec les conseils régionaux, deux sur trois ont accepté mais ils l'ont bien marqué dans leurs courriers : à titre exceptionnel. Ce qui veut dire que si on y retourne l'année prochaine, ce n'est pas sûr. Les départements, on le voit, ils ne suivent pas. Au bout d'un moment, on aura quand même un problème pour boucler les budgets. Que ce soit le FEDER ou l'Agence de l'eau, c'est un pourcentage, donc même s'ils donnent cet argent, ça ne sera toujours qu'un pourcentage d'un total. Il manquera toujours 10 ou 20% et s'il n'y a personne pour les mettre... Cette année, on les a mis mais vraiment pour ne pas dire qu'on cassait tout. Mais on ne pourra pas continuer comme ça. Vous

connaissiez tous les finances de l'Etablissement. Et puis ce n'est pas notre rôle. Mais à voir, je sais qu'il y a des réunions en effet qui sont prévues.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour être extrêmement précis, quand vous dites : « *on a mis l'argent* », pour les 9.000 €, très concrètement on va supprimer trois postes de stagiaires sur l'année. On ne les a pas, les 9.000 €. Donc on supprime trois postes de stagiaires.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, quand je dis « on les trouve », on ne racle même plus les fonds de tiroirs, c'était vraiment à titre exceptionnel. Je pense que cette année, on a voulu le sauver encore, mais je pense que les réunions sont importantes de façon à mettre tout sur la table et prendre les décisions tous ensemble. Et nous, ne pas culpabiliser dans notre coin en disant qu'il faut qu'on se débrouille seul. Ce n'est plus possible. Donc voilà, c'est très important.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Monsieur BRULÉ, peut-être, on peut compter sur vous pour faire remonter qu'il y a les effets directs et les effets indirects. Et puis, effectivement, la cohérence de nos politiques publiques. Mais je pense qu'il est important que vous puissiez vous aussi de votre côté faire remonter cette difficulté-là, que vous pouvez entendre aujourd'hui. Toutes les instances qui sont en charge de ce dossier, de loin ou de près, sont en difficultés. Donc à un moment donné, je pense qu'il faut que vous puissiez aussi donner peut-être le la et puis en tout cas faire remonter nos problématiques, s'il-vous-plaît. Merci.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Je l'ai bien noté, oui.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui et puis voir au prochain CA les débats qu'il peut y avoir à l'ordre du jour. La dernière fois, il y a eu des débats qui m'avaient un peu surpris aussi. Cela étant, ce sont des débats.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Il est 16h06, merci en tout cas à tous, merci à ceux qui étaient en visio. Alors, désolé si je vais un peu vite. Mais si vous êtes en visio, n'hésitez pas à mettre votre micro en marche et à intervenir. On fera mieux la prochaine fois. Merci en tout cas.

Et puis merci à ceux qui sont là autour de la table.

Merci à tout le monde et au prochain Comité Syndical qui sera sûrement début juillet. Merci.